



Mairie du 14^e arrondissement

Le lundi 6 mars 2023, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 28 février 2023.

La publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISO, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance
Mme Julie CABOT durant toute la séance
Mme Anissa GHAIIDI durant toute la séance
M. Florentin LETISSIER à partir de la question Q14 2023 02
Mme Sinda MATMATI durant toute la séance
Mme Olivia POLSKI, jusqu'à la communication : État des lieux du logement dans le 14^e arrondissement et stratégie municipale
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ
M. Amine BOUABBAS
Mme Catherine CHEVALIER
M. Jérôme MARCHAND
M. Guillaume DURAND
M. Pierre RABADAN
Mme Hélène MERMBERG.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE jusqu'à la communication : État des lieux du logement dans le 14^e arrondissement et stratégie
M. Maxime COCHARD
M. Florentin LETISSIER jusqu'à la délibération 2023 DDCT 22

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 05.

M^{me} PETIT

Je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'Arrondissement.

- 14 2023 04 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose de commencer en adoptant l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire qui a été envoyée moins de 24 heures après l'envoi de l'ensemble du dossier aux conseillers d'arrondissement. Il s'agissait de la délibération DFPE 81 prévoyant l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant avec l'association Réseau Môm'Artre. Je vous propose d'adopter l'ordre du jour ainsi complété.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/01

- 14 2023 04 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 14 2023 01 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 29 novembre 2022

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je propose maintenant d'adopter le procès-verbal des délibérations du 29 novembre 2022. Y a-t-il des demandes de corrections ? Il n'y a pas de demandes.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/02

- 14 2023 01 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 29 novembre 2022

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu des délibérations est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– Communication Investissement Localisé 2023

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Comme chaque année depuis 2014, je propose de faire un point au Conseil d'Arrondissement qui suit l'adoption du budget primitif de la Ville qui a lieu en décembre et de faire un éclairage sur le budget qui va concerner en investissement notre arrondissement.

C'est une communication. Cela ne fait donc pas l'objet d'un vote, les conseils d'arrondissement n'en ayant pas la compétence. Seule l'assemblée du Conseil de Paris peut le faire. Cela a été fait à la séance de décembre 2022. L'élaboration de ce budget fait l'objet de discussions importantes tout au long de l'année avec l'exécutif municipal du 14^e arrondissement et l'ensemble des directions de la Ville ainsi que les adjoints et adjointes à la Maire de Paris.

En termes de contexte, je rappelle que ce budget s'est construit dans une période très particulière. C'est d'abord une période d'inflation, de crise sociale, de crise énergétique et de crise écologique. Le choix de la majorité municipale parisienne a été d'être à l'offensive pour ce budget afin de maintenir nos priorités et de réaliser nos engagements de mandature, de garantir un service public de qualité, de proximité, d'accompagner les familles et les Parisiennes et Parisiens qui sont les plus fragiles, mais aussi les classes moyennes et d'accélérer le basculement de Paris dans une transition écologique impérative.

Je voulais aussi rappeler que le budget d'une collectivité se construit et se bâtit aussi avec les discussions qu'il peut avoir avec l'État. L'État est plus ou moins partenaire. Là, il l'est un peu moins. C'est pourquoi nous avons pris un certain nombre de décisions pour monter ce budget. Je dis que l'État n'est pas suffisamment partenaire, car pour Paris, en tant que ville et département, la dotation globale de fonctionnement versée à la Ville de Paris par l'État est de 40 000 € et la contribution de la Ville de Paris au titre de la péréquation, car les villes les plus « riches » reversent une contribution à l'État, et de 720 M€. Ainsi, il y a 720 M€ pris du budget de la Ville qui est rversé au titre de la Région et de l'ensemble des collectivités territoriales de notre pays. Ce budget s'est bâti dans ce contexte et nous avons décidé avec un certain nombre de dispositifs, notamment l'augmentation de la taxe foncière ainsi que d'autres mesures de sobriété budgétaire de maintenir une politique offensive d'investissement.

Notre priorité pour notre arrondissement, défendue auprès de la Ville de Paris, est d'abord d'intervenir plus rapidement et mieux pour garantir une qualité d'usage et de fonctionnement des équipements publics de proximité. Notre budget concerne les équipements et les espaces publics inscrits à l'inventaire de notre arrondissement. Notre priorité est également d'assurer une programmation pour les espaces publics dans les objectifs et les feuilles de route de notre mandature. Cette programmation budgétaire se fait avec le travail et l'investissement de l'ensemble des équipes des agents municipaux. Le plan de charge est très important et soutenu. Ils font aussi face à des difficultés de fournisseurs et d'entreprises pour réaliser les travaux avec un calendrier que nous essayons de respecter au maximum par rapport à ce que nous annonçons aux habitants et habitantes. Je veux les remercier pour ce travail qui se fait dans des conditions complexes et compliquées.

Ce budget est également conçu pour adapter notre ville au changement climatique, qu'il s'agisse des équipements comme des espaces publics. Il s'agit de diminuer la dépendance énergétique de nos bâtiments, donc de mieux les isoler, de les faire fonctionner d'une manière consommant moins d'énergie pour répondre à une qualité de service. Nous insistons beaucoup sur le terme « accélération du programme d'investissement public » pour les adapter à toutes les périodes de l'année et notamment aux périodes de fortes températures pour tous les publics, les personnes les plus vulnérables, les enfants et les seniors.

Comme vous pouvez le noter dans la communication écrite, le montant total des crédits d'investissement mobilisé pour notre arrondissement qui concerne les équipements et espaces publics de proximité s'élève à un peu plus de 15 M€.

Je vais citer quelques exemples qui montrent une certaine cohérence d'année en année. En 2023, nous avons obtenu le financement de deux cours oasis dans les écoles. Ce sont des cours qui répondent à des aménagements différents et de qualité avec des aménagements débitumés, plus de végétalisation qui permettent des jeux collectifs ou par petits groupes ainsi qu'à des enseignantes et des enseignants de faire cours dehors comme à l'école Jean Dolent depuis maintenant plusieurs années. Nous financerons cette année la deuxième tranche de la cour oasis de l'école Maindron et nous entamerons la cour oasis de l'école maternelle 13 Ouest qui portera le patrimoine des cours oasis à sept dans notre arrondissement. Nous avons 36 écoles dans notre arrondissement. Le budget des écoles est donc le plus important budget parmi les 15 M€ cités tout à l'heure. Plusieurs sujets nous tiennent à cœur. En plus des cours oasis, il y a les réfectoires qui sont des lieux très importants pour les enfants. Cette année, quatre réfectoires supplémentaires seront rénovés et restaurés : les réfectoires du 20 Chantin, de l'école Jean Zay, de l'école Arago et de l'école Delambre.

Une des nouveautés de ce budget 2023 concerne la Mairie du 14^e arrondissement qui est bien entendu inscrite à l'inventaire. Nous procéderons à l'isolation des combles, ce qui permettra des économies d'énergie, ainsi qu'à la rénovation complète de l'accueil dont les travaux commenceront juste avant les vacances scolaires pour le retrouver avec un confort numérique beaucoup plus important, un confort de travail pour l'équipe et un accueil à la hauteur du XXI^e siècle.

Concernant les équipements sportifs inscrits à l'inventaire, nous interviendrons sur les gymnases Mouchotte, Renoir et Guilleminot.

Concernant les crèches, il y a une programmation de travaux d'entretien classique et courante.

Sur les espaces publics, nous maintenons un plan de charge rigoureux et dense qui concerne la feuille de route déterminée avec les habitants et les conseils de quartier sur le programme « Embellir votre quartier » avec un programme de 1 M€ cette année. Les réalisations les plus marquantes seront les rues Mouton Duvernet et Brezin dans le quartier de la mairie. Vous avez vu que les travaux de la rue d'Odessa et de la rue du Montparnasse ont été réalisés avec des plantations d'arbres. Ce sont les réalisations marquantes de l'année 2023.

En termes de jardin, nous pourrions commencer les travaux de rénovation complète du jardin du Moulin de la Vierge qui ont été concertés avec les habitants.

Enfin, toutes les grandes opérations qui ne sont pas pour des équipements ou des espaces publics inscrits à l'inventaire de proximité sont inscrites au budget 2023 de la Ville de Paris et concerneront notre vie au quotidien dans le 14^e arrondissement. Nous avons été avec plusieurs élus, notamment Guillaume DURAND, pour la réouverture du jardin Anna-Marly dont les travaux vont commencer cette année. Concernant les équipements petite enfance avec des investissements importants, nous avons la rénovation complète de la crèche Auguste Cain. Nous avons aussi le plan piscine qui concerne beaucoup notre arrondissement. Il y a tout d'abord la piscine Didot pour un plan de rénovation important pour son usage au quotidien, mais également d'un point de vue énergétique. Même si cela ne commencera pas cette année, car cela nécessitera une année et demie d'étude et de programmation des travaux, nous avons obtenu la restructuration complète de la piscine Aspirant Dunand.

Sachez aussi qu'aujourd'hui, le patrimoine et les équipements publics rattachés à tout ce qui concerne l'accueil des loisirs seniors ainsi que la qualité de nos résidences en direction des seniors ne sont pas rattachés aux équipements de proximité. Nous avons pris la décision d'avoir un dialogue budgétaire beaucoup plus resserré avec la direction des solidarités de la Ville de Paris pour mieux suivre et accélérer un certain nombre de travaux et d'entretiens de ces lieux et équipements publics. Des réhabilitations sont déjà engagées pour la Résidence Beaunier dans le quartier de la Porte d'Orléans qui sera entièrement restaurée. La Résidence Julia Siegfried fera également l'objet d'une restructuration importante.

Voilà notre feuille de route 2023 pour cette année. Pour beaucoup de ces projets, la concertation et la définition du cahier des charges de ces travaux ont été vues avec les habitants et nous pouvons d'ores et déjà avancer sur des calendriers qui seront à peu près tenus pour les réaliser.

Je vous remercie de votre attention. Bien évidemment, chaque groupe peut prendre la parole et intervenir sur cette communication. Je ne vois pas d'intervention.

– **14 2023 02 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Il s'agit d'inscrire neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne qui pourront ainsi profiter des services rendus par la MVAC. C'est l'occasion de souligner encore une fois le travail très précieux qui est réalisé par toute l'équipe.

On a l'association Savoir-être à l'école pour améliorer la qualité de l'enseignement, Argos 2001 qui soutient particulièrement les personnes souffrant de troubles bipolaires, l'association Comores Espérance, la Traversée qui accompagne des personnes en difficulté touchées par des parcours de vie compliqués et qui recrée du lien social par des activités collectives, l'association CINEXUM qui facilite l'accès à du matériel audiovisuel pour des étudiants en cinéma et promeut leurs œuvres, l'institut IDEAS qui a pour objectif de faire progresser le bien commun, l'association Louverture d'Haïti, les Couleurs du rythme et enfin la Société d'études historiques des anciennes carrières et cavités souterraines.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/03

– **14 2023 02 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 28 : Budget Participatif - Subventions (327 000 €) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Il s'agit d'une subvention accordée dans le cadre du Budget Participatif 2022 avec des structures de l'économie circulaire que la Ville soutient par une politique d'accompagnement assez forte et qui porte sur l'innovation sociale, environnementale et vers une nouvelle manière de consommer et de produire. Sensible aux vertus des modèles entrepreneuriaux circulaires, la Mairie de Paris est pleinement investie. Lors de la dernière édition du Budget Participatif, les Parisiens avec le projet de la Ressourcerie créative ont montré leur attachement à cette dynamique.

La Ressourcerie créative, implantée dans le 14^e depuis bientôt huit ans, fait de la valorisation, de la distribution solidaire... Elle emploie 14 salariés, deux services civiques et 80 bénévoles. Ce projet consiste à disposer et rénover un local de 135 m² adossé à son local existant dans la galerie marchande, ce qui permettra de développer les activités d'accès numérique, de sauvegarde des données sur des serveurs et de continuer à développer sa programmation d'ateliers autour de la consommation durable. Au moment où se pose la question des limites planétaires et de nos usages et modes de vie, c'est assez essentiel.

Ce projet évalué à 49 440 €. L'association sollicite le soutien de la Ville de Paris à hauteur de 25 000 €. Le projet se fera en lien avec le SYCTOM à hauteur de 14 000 € avec 10 439 € sur les fonds propres de l'association.

Voilà pour ce beau projet autour du lien, de la solidarité et de la consommation durable. Je vous propose d'en délibérer.

M. ANTONELLI

L'économie sociale et solidaire, c'est de l'emploi non délocalisable. C'est de l'innovation. Ce sont des réponses aux problèmes environnementaux et sociaux de notre époque. C'est évidemment un acteur essentiel de la transition écologique que nous devons fabriquer tous ensemble et qui est indispensable à l'avenir de notre société. Ces modèles économiques solidaires d'économie circulaire seront donc au cœur de notre future société. Les Parisiens ne s'y sont pas trompés. Lors du budget participatif 2017, ils ont soutenu pratiquement en premier des projets d'économie circulaire. Nous, groupe Paris en commun du 14^e, ne pouvons que nous féliciter de ce soutien important à nombreux projets parisiens, notamment dans notre arrondissement à la Ressourcerie solidaire qui est de plus en plus connue et joue un rôle de plus en plus important dans notre monde associatif.

Le budget participatif parisien a encore montré qu'il est indispensable à notre vie associative et que la majorité municipale était en accord avec le désir des Parisiens dans leur ensemble. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/04

– 2023 DAE 28 : Budget Participatif - Subventions (327 000 €) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0

Ne prennent pas part au vote : 0

- **2023 DDCT 10 : Subventions (124 500 €) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 17 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération porte sur subventions à hauteur de 124 500 € au titre de l'engagement citoyen et associatif à 17 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs. Dans le 14^e, cela concerne l'association des Amis de l'université populaire pour un montant de 1000 €. C'est une association que nous connaissons bien qui organise des conférences-débats en cycles de trois ou cinq séances tout au long de l'année. Elle est essentielle sur l'éducation populaire qui représente une mission que nous partageons réellement au sein de ce Conseil d'Arrondissement et au sein de la Mairie de Paris. Nous vous demandons donc de voter cette subvention de 1000 € pour poursuivre ce cycle sur 2023 qui a commencé sur « les régionalismes en Europe, un défi pour les États » et qui se poursuivra autour des questions de géopolitique mondiale tout au long de l'année. Dans le contexte actuel, il est important d'en savoir un peu plus sur les dynamiques en cours.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/05

- **2023 DDCT 10 : Subventions (124 500 €) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 17 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- **2023 DDCT 12 : Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

La subvention au PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 est une subvention à hauteur de 145 000 €. Pour rappel, le PIMMS a pour objectif d'accompagner et d'aider les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives, de les informer sur les services et dispositifs publics et sur leurs droits et de leur permettre d'en bénéficier. Le PIMMS joue aujourd'hui un rôle de plus en plus nécessaire du fait de la montée en puissance des démarches devant être effectuées en ligne. Il participe aussi à la réduction de la fracture numérique, au développement des compétences pour les usages du numérique, à l'accès au droit. Dans le 14^e, il y a trois espaces de permanence à Maurice Noguès, à l'espace Le Miroir et au Moulin les mardis, mercredis et jeudis.

Je vous propose de voter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/06

– **2023 DDCT 12 : Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	25 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	25
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DDCT 22 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 € pour 20 projets associatifs)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

La DDCT 22 est une subvention pour soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics. Dans le 14^e arrondissement, cela concerne l'association Florimont que nous connaissons bien qui porte des projets et des actions indispensables dans le domaine de l'accès au droit, de l'insertion, des loisirs, de la culture... Je pourrais citer la ludothèque, le club senior, « tous connectés », écrivain public. Il y a plusieurs milliers de bénéficiaires ou d'accueils chaque année.

Florimont, c'est aussi 80 associations accueillies chaque année qui peuvent disposer de leurs espaces. Ces espaces connaissent une certaine vétusté depuis l'installation dans les locaux, notamment au Château Ouvrier. C'est pourquoi il vous est demandé de contribuer à ces travaux de rénovation à hauteur de 40 000 € sur un coût total du projet qui s'élève à 70 946 € qui sera cofinancé avec la CAF et via les fonds propres de l'association.

Au vu de l'importance de Florimont, de son action, de son rayonnement et du soutien plus large qu'elle apporte à beaucoup d'acteurs associatifs dans le 14^e et à tous les habitantes et les habitants qui peuvent profiter de ces actions, je vous propose de voter cette délibération.

M. VIRY

On s'associe très volontiers à la phrase de conclusion de M. DE FARAMOND. On connaît bien l'association Florimont qui fait beaucoup de choses depuis longtemps. Là, il s'agit de travaux. Le montant apparaît important. Loin de nous l'idée de dire qu'il n'y a pas besoin de travaux, mais on voudrait savoir ce que l'on a pour quasiment 71 000 € en travaux. La valorisation des devis doit faire l'objet d'une attention de la part des services techniques de la Ville. On voudrait savoir de quelle manière. Concrètement, qu'a-t-on pour 71 000 € ?

M. DE FARAMOND

Concrètement, il s'agit de travaux d'aménagement, de revêtement des sols, de peinture, de mise aux normes électriques, de sécurité, d'accessibilité... Il y a aussi de l'équipement. Il me semble que tous les devis sont dans le dossier qui vous a été transmis.

M^{me} PETIT

M. VIRY, cela répond-il à vos interrogations ?

M. VIRY

Le rapport entre les surfaces et les travaux n'est pas évident. La description est indiquée. Je n'avais pas vu le devis. Merci de me le rappeler. Mais il s'agit surtout du rapport que l'on peut faire. N'importe qui pourrait se demander pour son propre logement quelle proportion cela représente.

M. DE FARAMOND

Je vous invite à consulter peut-être plus en détail les différents devis qui rappellent l'ensemble des travaux envisagés, les coûts... Vous avez aussi toute la liste du mobilier qui sera commandé. Il y a même des références des articles. C'est extrêmement détaillé avec des captures d'écran prises sur les différents sites. Quant aux dimensions des locaux de Florimont, nous pourrions vous les transmettre. Ces deux sites sont assez vastes. Quand on s'y rend régulièrement, on peut voir qu'il y a une belle surface.

M^{me} PETIT

Avec un usage très soutenu ! Les locaux ont donc besoin d'être rafraîchis.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/07

– **2023 DDCT 22 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 € pour 20 projets associatifs)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DU 32 : Cession à la SEM PariSeine de trois biens à Paris 13^e, 14^e et 20^e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération est la cession à la SEM (société d'économie mixte) PariSeine de trois biens qui appartiennent à la Ville dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.

Concernant le 14^e, il s'agit du 6-8 rue Bardinet.

L'évolution de la politique de valorisation du patrimoine municipal a conduit la Ville de Paris à rechercher des dispositifs permettant de réaliser des projets répondant à la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles municipales, en portant une ambition de mixité d'usages, de qualité architecturale et de performance environnementale des projets.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'expérimenter avec la SEM ces trois projets dont celui du 14^e arrondissement. La mise en œuvre de cette démarche vise à faire de ces projets des démonstrateurs de l'urbanisme bioclimatique que la Ville appelle de ses vœux. Pour information, la Ville de Paris est actionnaire majoritaire de la SEM PariSeine.

Le bien situé au 6-8 rue Bardinet appartient en pleine propriété à la Ville de Paris. Il s'agit d'une petite parcelle d'une surface d'environ 684 m². Cette parcelle comporte actuellement un bâtiment datant des années 1970 d'environ 500 m², construit en préfabriqué sur un seul niveau en rez-de-chaussée qui abrite du matériel d'association.

Il y a eu un premier projet en 2017 qui a été abandonné pour différentes raisons, en particulier pour des questions de servitude et de densité urbaine trop importante sur cette petite parcelle.

Le projet proposé par la SEM PariSeine prévoit la construction d'un bâtiment en R+8 côté rue et R+2 à l'arrière après démolition du bâtiment existant. Il développera une surface de plancher un peu supérieure à celle qui existe actuellement, d'environ 676 m² comprenant huit logements pour une surface totale d'environ 610 m², dont au minimum trois logements en Bail Réel Solidaire (BRS), ce qui est la différence entre le bâti et le foncier dont la première expérimentation est à Saint-Vincent-de-Paul. Il y aura également un local CINASPIC (Construction ou Installation Nécessaire Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif). Une large place est prévue pour la création d'espaces végétalisés en pleine terre et notamment l'aménagement d'une coulée verte permettant d'accéder au jardin en cœur d'îlot.

Concernant les modalités financières, il est proposé un prix global validé par le patrimoine de 727 000 €.

Je précise que la SEM PariSeine a l'intention de commercialiser les logements, dont quelques-uns en accession à la propriété et d'autres en BRS. Sur la partie d'accession libre en propriété, elle aura également l'obligation de faire figurer une clause anti-spéculative dans les actes de vente des logements en accession.

Quand nous avons eu connaissance de ce projet il y a quelques semaines avec Carine Petit, nous avons souhaité avec la SEM PariSeine organiser une réunion publique avec les riverains. Cette réunion a eu lieu le 16 novembre dernier. Elle avait pour objectif que le projet envisagé sur le contenu comme sur l'architecture urbaine soit présenté et que surtout on fasse référence à un premier projet qui avait eu lieu en 2017 et qui avait peu rencontré l'enthousiasme des riverains. Nous souhaitons que les riverains soient associés dès le début en amont du projet à la discussion. Je dis « en amont », car actuellement, aucun projet architectural n'est proposé. Il n'y a d'ailleurs pas eu de choix d'architecte. Certains riverains ont pu exprimer leurs réticences. Ces éléments seront extrêmement utiles pour bâtir le dossier de consultation du maître d'œuvre du prochain projet. Cette réunion a été suivie à la demande des riverains par une visite sur place qui s'est tenue à la fin du mois de janvier. D'autres rendez-vous seront prévus avec les riverains en fonction de l'évolution des projets.

Je vous propose par cette délibération d'autoriser la signature avec la SEM d'une promesse de vente et d'un acte de vente, d'autoriser la Maire de Paris de signer tous les actes relatifs à ce projet et d'autoriser la SEM PariSeine à déposer toutes demandes d'autorisations administratives notamment d'urbanisme en lien avec cette adresse du 6-8 rue Bardinet. Je vous remercie.

M. COULOMB (Public)

J'avais deux questions. Pour ce qui concerne l'établissement d'utilité collective de 266 m², sait-on à qui il est destiné ? À Saint-Vincent-de-Paul, un équipement de ce genre a été destiné dès le début à une société privée d'animation.

D'autre part, je me demande pourquoi la Ville de Paris va faire de la promotion immobilière sur du logement purement privé, donc cinq logements sur huit, alors que le prix de l'immobilier rue Bardinet est déjà de 10 500 €/m². Je me demande donc pourquoi la Ville de Paris va créer de la promotion immobilière pour du privé entièrement privé alors qu'étant propriétaires des lieux, elle pourrait faire au minimum la totalité des logements en bail réel solidaire.

Intervenant (Public)

En réalité, à cette adresse était installée la Maison de la justice et du droit permettant aux personnes ayant un problème juridique de se renseigner. Si cet immeuble est vendu, cela veut dire que la Maison de la justice et du droit sera obligée de déménager. Où exactement ?

M^{me} BERTRAND

Concernant cette dernière question, la Maison de la justice et des droits n'est plus dans les locaux de la rue Bardinet depuis plus de cinq ans. Elle est dans le 15^e arrondissement. Nous lui avons demandé si elle souhaitait revenir quand il y a eu ce projet. Elle nous a dit qu'elle ne souhaitait pas revenir aujourd'hui dans le 14^e.

Pour revenir sur le CINASPIC qui est un terme un peu barbare, mais qui exprime sa fin, à savoir « d'intérêt collectif », il n'y a pas aujourd'hui de décision prise sur la destination. Nous l'avons d'ailleurs dit en réunion publique avec l'ensemble des riverains qui a eu lieu à la fin de l'année dernière. Nous aurons des discussions avec les riverains et le conseil de quartier sur ce local.

Concernant la deuxième question sur les logements, je voudrais faire deux remarques. D'une part, c'est une petite construction : il n'y aura que huit logements. Si vous regardez bien ce qui est écrit dans la délibération et dans l'objet, il est noté aujourd'hui trois BRS à minima, c'est-à-dire que la possibilité qu'il y en ait plus sera envisagée en fonction du projet et des données en particulier financières de construction de cet immeuble. D'autre part, quand vous dites qu'il s'agit de privé d'accession libre, il y a quand même sur les autres logements, qui ne sont pas de BRS, l'application de la clause anti-spéculative. Dans la mesure où c'est la vente d'un bien d'une collectivité locale, la loi permet depuis un certain nombre d'années que cela se passe. Il y aura donc des clauses anti-spéculatives sur une durée qui n'est pas encore fixée, mais qui sera précisée dans chaque acte de vente.

M^{me} PETIT

Pour préciser l'étape de cette délibération, on confie à la SEM, outil public d'aménagement, la faisabilité d'un projet sur cette parcelle. Après, nous serons amenés en fonction de l'évolution, des discussions avec les riverains, les copropriétés voisines, du premier dessin du projet et de sa faisabilité à examiner une nouvelle délibération. L'objectif est bien d'arriver à 100 % de BRS au fur et à mesure du projet. Nous sommes au début du lancement du processus. Par cette délibération, la Ville confie à la SEM PariSeine une parcelle où il est complexe de trouver une forme urbaine et une programmation avec une faisabilité. Nous la mettons au travail. Elle doit rendre une copie. Ensuite, nous regardons la finalisation que nous pourrions travailler sur le 100 %, le 80 % ou le 90 % de BRS.

Je vous propose de passer au vote sachant que la réunion s'est très bien passée. La visite qui a suivi a été très constructive. C'est bien que ce lieu ne reste pas ce local de stockage.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/08

– **2023 DU 32 : Cession à la SEM PariSeine de trois biens à Paris 13^e, 14^e et 20^e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 26 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 26
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **Communication : État des lieux du logement dans le 14^e arrondissement et stratégie municipale**
Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je passe la parole Agnès BERTRAND sur la communication annuelle sur le logement social dans le 14^e arrondissement.

M^{me} BERTRAND

Je souhaite débiter cette communication par quelques chiffres parisiens et de notre arrondissement sur le logement. Il faut savoir que le nombre de demandeurs de logement social à Paris fin 2021 était de plus de 250 000. Le nombre de logements sociaux existant à Paris est d'un peu plus de 260 000. Il y a donc autant de demandeurs aujourd'hui qu'il existe de logements sociaux.

Concernant notre arrondissement, le nombre de demandeurs qui habitent et souhaitent un logement dans le 14^e est de 7204. Le nombre de logements sociaux dans notre arrondissement de 29,5 %. Nous sommes très fiers et très contents d'accompagner l'augmentation des logements sociaux dans Paris.

Je voulais aussi vous indiquer les plafonds de logement social. Pour toutes catégories de logements sociaux, il y a des plafonds de revenus. Quel est le rapport entre les revenus annuels des ménages et ces plafonds ? Dans la communication que je vous ai transmise, un graphique montre très clairement que 50 % des ménages dans le 14^e se situent en dessous du plafond PLUS, c'est-à-dire un des plafonds du logement social. 50 % des demandeurs sont en dessous de ce plafond. Si l'on prend tous les plafonds des logements sociaux, 70 % de la population parisienne est éligible au logement social. Si les gens qui nous écoutent vont sur le site de la mairie, ils verront cette communication et ce graphique. Je me permets d'insister là-dessus, car on entend souvent que les logements sociaux sont pour les plus modestes. Non ! 70 % des Parisiens peuvent avoir accès au logement social en fonction des plafonds dont je vous ai parlé.

Je voudrais aussi rappeler le contexte actuel très difficile pour de nombreux Français et Parisiens. S'est tenue fin janvier la Sixième édition de la Nuit de la Solidarité. Je voudrais saluer à ce propos Julie Cabot qui a participé à l'animation de cette journée. Il y a eu la mobilisation de près de 2000 bénévoles. L'objectif était de recenser la population sans abri à Paris. Au total, 3015 personnes sans solution d'hébergement ont été rencontrées, dont 117 dans le 14^e arrondissement. Il s'agit d'une augmentation de 16 % par rapport à 2022. Parmi les gens à la rue, il y a des enfants. Amine BOUABBAS, Carine PETIT et moi-même sommes souvent interpellées par des directeurs d'école sur ces situations d'enfants à la rue.

À ce jour, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) régule chaque jour et chaque nuit plus de 47 500 places d'hébergement, un chiffre en augmentation régulière depuis plusieurs années.

Je souhaite comparer ces chiffres à celui des locaux vacants dans Paris. Il y a à peu près 10 % de logements vacants dans le 14^e arrondissement avec 8391 logements vacants. En plus de ces logements vacants, il y a des hôtels et des immeubles de bureaux inoccupés ou en sous-occupation. Je ne peux m'empêcher de citer le Marriott Rive gauche. Les élus de la majorité municipale avec ceux du 13^e

arrondissement et des associations du 13^e arrondissement ont demandé la réquisition de cet hôtel à l'État afin d'y loger des personnes sans abri. À la date d'aujourd'hui, cette demande n'a pas retenu l'attention de la préfecture.

Pourquoi cette situation du logement est-elle alarmante à Paris ? Malgré une stabilisation des montants des loyers dans le secteur privé, les prix restent hors de portée de nombreux foyers des classes moyennes et populaires. Le loyer mensuel moyen dans le 14^e est, en fonction de la localisation, d'environ 45 € hors charges, ce qui est inaccessible pour beaucoup de demandeurs. Le salaire du locataire exigé est trois fois supérieur au montant du loyer.

Toutes ces raisons obligent la collectivité parisienne à avoir une politique ambitieuse : le logement pour tous dans une ville post-carbone. Notre mobilisation se traduit par deux politiques concrètes : poursuivre la massification de l'offre sociale et abordable d'une part, adapter nos règles d'urbanisme aux dérèglements climatiques d'autre part.

En 2022, la Ville de Paris a utilisé l'ensemble des outils à sa disposition pour encourager la production et la réhabilitation de logements sociaux. Je vais vous donner quelques exemples dans notre arrondissement : la préemption (46, rue Beaunier), les subventions pour des réhabilitations (1310 logements RIVP à la Porte d'Orléans, 14 logements Elogie-Siemp au 169, rue du Château) l'urbanisme réglementaire et négocié (transformation de bureau en logements sociaux et privés), l'expropriation (35, rue Maurice Ripoche) ou le conventionnement du parc existant (17, rue des Suisses).

Le développement de l'offre sociale et abordable doit donc encore s'intensifier. Cette offre devra couvrir l'ensemble du spectre des revenus, afin de pouvoir accueillir non seulement les plus pauvres, mais aussi la classe moyenne. Paris continuera à intensifier ses efforts en fixant l'objectif de 40 % de logement public, 30 % de logement social et 10 % de logement abordable, d'ici à 2035.

Cette politique stratégie 2035 a été présentée et votée en Conseil de Paris en novembre dernier.

Afin de renforcer nos moyens d'action, deux nouvelles mesures ont vu le jour au 1^{er} janvier 2023.

Premièrement, la Ville de Paris a récupéré la compétence de collecte des signalements de dépassement des loyers, c'est-à-dire le non-respect de l'encadrement des loyers, jusqu'ici assurée par la Préfecture. En trois ans, seulement 10 amendes avaient été prononcées à l'encontre des propriétaires par la Préfecture. Depuis le 1^{er} janvier, plus de 150 signalements ont été déposés sur la plate-forme mise en place et 18 propriétaires bailleurs privés ont été mis en demeure par la mairie. En effet, la mairie contacte les propriétaires privés qui ne respectent pas l'encadrement des loyers.

Deuxième mesure, une assurance habitation en faveur des locataires parisiens aux revenus modestes et de la classe moyenne a été lancée afin que la Ville prenne toute sa part dans la lutte contre la vie chère et l'augmentation des coûts liés au logement.

La production d'une offre nouvelle passe aussi par l'adaptation de nos règles d'urbanisme à la nouvelle donne climatique. La révision actuelle du PLU fera en 2024 de Paris la première grande ville française dotée d'un PLU bioclimatique.

J'ai été longue sur cette première partie, mais je suis sûre que vous me pardonnerez compte tenu de l'importance de la question du logement à Paris.

Revenons dans le 14^e arrondissement.

Comme toutes les mairies d'arrondissement, la Mairie du 14^e détient en son sein une Antenne logement qui accueille les conseillers de la direction du logement ainsi que des permanences de juristes de l'ADIL. L'Antenne logement a ainsi pour vocation d'accueillir et guider les usagers dans toutes leurs démarches relatives au logement : création ou modification d'une demande de logement social, informations juridiques, etc. En 2021, l'Antenne logement du 14^e a reçu 8317 visites.

À l'Antenne logement s'ajoute un service spécifique à la Mairie du 14^e, le Service logement, créé en 2017 sous l'impulsion de la Maire et de la Direction Générale des Services. Ce service compte deux personnes. Un agent est en charge de la réponse aux courriers de demande d'informations sur le

logement adressés aux élus. En 2022, plus de 1600 réponses ont ainsi été faites aux demandeurs de logement qui nous ont écrit. Ces 1600 réponses sont personnalisées. Il ne s'agit pas d'une lettre type. Chaque dossier de chaque demandeur est regardé de manière à pouvoir lui apporter le meilleur conseil possible. Le deuxième agent, qui vient de partir pour un autre poste et qui va être rapidement remplacé, est en charge de la préparation des Commissions de désignation.

La Commission logement 14 a comme rôle de désigner des dossiers de candidats à l'attribution d'un logement social. Elle est composée de représentants du monde associatif, des services sociaux et des élus de la majorité et de l'opposition.

L'objectif de la Commission est de garantir la plus grande transparence dans le choix des dossiers proposés aux bailleurs sociaux pour l'occupation des logements dont la Mairie d'arrondissement est réservataire. La Commission propose trois ou quatre dossiers au bailleur social, classés par ordre de priorité. Cet ordre est déterminé sur le fondement de la cotation parisienne, définie par la Maire de Paris dont les critères d'attribution des points sont publics.

La Maire du 14^e en concertation avec Caroline MIGNOT, présidente de la Commission de désignation du 14^e arrondissement, a acté une actualisation du règlement intérieur et un renouvellement des membres de la Commission qui vous sont proposés après cette communication.

En 2022, la Commission s'est réunie 10 fois afin de sélectionner 341 dossiers sur 87 logements. Au 1^{er} janvier 2023, 63 baux ont été signés.

La Ville de Paris réserve 25 % de son contingent de logements sociaux à ses agents afin de s'assurer que celles et ceux qui travaillent pour Paris puissent vivre à Paris. La Commission du 14^e arrondissement désigne en priorité sur ses logements des agents travaillant dans l'arrondissement.

Concernant nos objectifs 2023 pour la qualité d'accueil et d'information sur le logement, la mairie souhaite améliorer encore l'information aux demandeurs. Pour cela, un Comité de Pilotage Logement 14 rassemblant régulièrement l'ensemble des équipes en charge du logement sera mis en place. Inscrit à la feuille de route d'arrondissement, ce comité de pilotage permettra de mutualiser les actions et de s'assurer que chaque demandeur reçoit au bon moment et sous la bonne forme l'information la plus adéquate possible.

Parallèlement, la Ville de Paris travaille, en partenariat avec l'État, à une refonte des critères de la cotation dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan partenarial. La Mairie du 14^e restera attentive à cette élaboration afin que ce nouveau plan permette, dans l'esprit de la loi, à l'ensemble des acteurs du logement social de prendre toutes leurs responsabilités.

Je souhaite conclure cette communication en remerciant très sincèrement la présidente de la Commission et l'ensemble de ses membres ainsi que les agents de la Direction du logement et de la mairie du 14^e qui par leur professionnalisme permettent le fonctionnement de cette commission et l'information des demandeurs. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Agnès. Je tiens à dire qu'on tient absolument à cette communication annuelle. Je pense que cela ne se fait pas dans tous les arrondissements. Mais cela se fait dans le nôtre.

M. VIRY

J'aurais juste quelques questions pour avoir une vision un peu plus claire. Au tout début, Mme BERTRAND, vous avez évoqué 250 000 demandes qui visent Paris dans son ensemble. Je ne crois pas vous avoir entendu donner le nombre de demandes totales qui visent le 14^e. Vous avez également évoqué 7000 demandeurs résidents, mais il n'y a pas que des résidents qui demandent. Avez-vous ce chiffre ? Sur ce chiffre, avez-vous la proportion de non-résidents parisiens ? Cela donnerait une idée de la pression que cela génère sur la demande et la capacité des bailleurs sociaux parisiens à les traiter.

D'autre part, est-il possible d'avoir le temps d'attente moyen d'un demandeur du jour où il demande au jour où il obtient quelque chose, en limitant le nombre à ceux qui obtiennent quelque chose ?

Dernière question, avez-vous la statistique sur les amendes ou les signalements sur les loyers trop élevés sur le périmètre du 14^e ? Merci.

M. COULOMB (Public)

Je suis secrétaire du Collectif Logement, une association qui assiste les personnes qui recherchent un logement, principalement un logement social, et je participe également à la commission de désignation du 14^e. Sur ce bilan, j'ai trois sujets à aborder : d'abord l'accueil des usagers, puis la politique du logement de la Ville de Paris et enfin la façon dont le 14^e pourrait être proactif ou du moins comment la mairie pourrait rendre la population proactive et non plus spectatrice pour améliorer la situation du logement.

Sur l'accueil des usagers, je vois que vous avez prévu de l'améliorer. À notre association, nous avons des adhérents qui sont analphabètes ou du moins illettrés, ce qui leur rend très difficile de tout faire par internet. Il y a donc un problème d'accès au droit. Comment peut-on prendre rendez-vous lorsque ce n'est pas par internet ? Il est marqué sur un site internet que tous les rendez-vous sont pris par internet. Est-ce que, pour la totalité des démarches, il faut avoir rendez-vous ? Comment peut-on accéder aux documents administratifs puisqu'on a régulièrement du mal à ce que des gens qui n'ont pas accès à internet puissent avoir accès à la cotation que la Ville de Paris établit pour eux ? Normalement, on doit pouvoir accéder aux documents administratifs. Ce sont des suggestions pour le futur comité du logement qui va améliorer l'accueil des usagers.

Concernant la politique du logement, on se réjouit qu'il y ait beaucoup de logements publics créés. Nous en félicitons la municipalité. Il en est de même pour l'encadrement des loyers et la maîtrise des locations saisonnières. Mais il y a certains points de la politique ou de la stratégie de la Ville de Paris qui me semblent flous. J'ai un petit malaise. Il y a des fois des chiffres de ce qui est fait, mais on n'a pas le chiffre du besoin qui est en face. Cela ne concerne pas la mairie du 14^e, mais on dit qu'il y a 45 000 hébergements « dispatchés » tous les soirs. Quels sont les besoins ? On sait que beaucoup de gens appellent le 115 et n'ont pas d'hébergement et donc abandonnent les appels au 115.

La Mairie de Paris dit tout ce qu'elle fait de bien, mais pour fixer les bons objectifs, il faudrait voir quels sont les besoins. Par exemple, si on prend le graphique que Mme BERTRAND a mis dans la communication et qui concerne la population générale de Paris et qu'on y prend la population des demandeurs de logements, 70 % des demandeurs seraient en dessous du seuil des logements les moins chers, les PLAI, et 90 % seraient en dessous du seuil des PLUS, le logement social ordinaire. On aimerait que cette donnée soit mise en rapport avec le parc de logements sociaux et les logements sociaux créés. Or, ce n'est pas le cas. On ne sait pas dans la communication combien il y a de logements de la catégorie la moins chère pour les « pauvres », de logements de la catégorie intermédiaire pour les classes moyennes inférieures, et de logements pour les classes moyennes supérieures, c'est-à-dire les PLS et les intermédiaires. Or, si l'on prend a posteriori les statistiques, on s'aperçoit que les classes moyennes supérieures se voient offrir 40 % des nouveaux logements créés, que ce soient des PLS ou des intermédiaires, alors qu'ils ne représentent que 10 % des demandeurs. Finalement, il ne faudrait pas dire qu'il faut que les classes moyennes aient aussi accès au logement public. C'est l'inverse : il faudrait que les classes pauvres aient accès au logement public en proportion de leur nombre. En tant qu'association de demandeurs de logement, nous demandons qu'il y ait plus de créations vraiment abordables à ces gens des premiers quartiers, c'est-à-dire les PLAI et les PLUS, et qu'au minimum, il soit clair que si ce n'est pas le cas, on veut favoriser l'implantation de classe moyenne supérieure qui gagne 4500, 5000 voire 6000 € pour le logement public. Ce mythe que les classes moyennes n'auraient pas accès au logement public est un mythe. C'est plutôt l'inverse. D'ailleurs, dans la commission à laquelle je participe, on a beaucoup plus de mal à trouver des candidats pour les logements les plus chers alors qu'il y a pléthore pour les logements vraiment abordables, à moins de 500 ou 800 € selon la taille.

Dernier point, par rapport au plan local d'urbanisme, il est question d'élargir la zone déficit de logements sociaux. Vous avez cité les 10 % de vacances dans le 14^e. Je me demande s'il ne serait pas pertinent que les administrés fassent une information plus active en disant : « Dans mon immeuble, il y a cinq ou six logements vides. Le propriétaire ne s'en occupe pas. » Ce serait un bon indice pour flécher cet immeuble pour une future préemption par exemple. « Dans mon immeuble, quelqu'un loue très largement au-dessus des prix de l'encadrement... » Ne serait-il pas pertinent de faire quelque chose de plus proactif avec la population pour nourrir la mise au point du PLU dans son détail, c'est-à-dire la zone déficit en logement social, les logements vacants, etc. ?

Excusez-moi d'avoir été un peu long.

M^{me} BERTRAND

Je vais d'abord répondre à M. VIRY. Effectivement, le nombre de demandeurs de logement social à Paris est de 251 000 et le nombre de demandeurs de logement social dans le 14^e arrondissement est de 206 867. Je n'ai pas le nombre des gens hors Paris, mais je pourrais le retrouver. Ces chiffres sont publiés à la fois par la DLH et par l'ADIL tous les ans. Je vous donnerai le chiffre précis et le mettrai dans le compte rendu.

Concernant le temps moyen d'attente, il est d'environ neuf ans pour un logement social. Je reprendrai la remarque de Jean-Pierre COULOMB : quand il y a des logements « chers », on a du mal à trouver des candidats. Entre une personne qui veut un PLAI et est célibataire et une famille qui a des revenus plus importants pour un quatre pièces, le temps est complètement différent. La moyenne est de neuf ans avec des différences très importantes.

Je crois qu'il me manque une question.

M. VIRY

Oui, je voulais savoir le nombre de signalements de loyers trop élevés dans le 14^e.

M^{me} BERTRAND

Pour l'instant, on n'a pas encore eu les chiffres précis sur le 14^e. Nous avons fait un porte-à-porte à quelques élus du 14^e et Ian Brossat non loin d'ici avec des documents sur l'encadrement pour informer les personnes qui habitent dans le 14^e comme dans tout Paris. Il devrait y avoir au cours de l'année des lieux beaucoup plus précis et des chiffres par arrondissement. Les premiers signalements qui ont été faits concernaient plutôt des petites surfaces, des studios et des deux pièces, sur lesquelles le dépassement de l'encadrement des loyers était signalé. J'en profite pour dire aux gens qui nous écoutent qu'ils ont la possibilité d'aller sur la plate-forme de la Ville de Paris pour mettre l'ancienneté de leur immeuble, le nombre de pièces, le montant hors charges. Ils pourront ainsi savoir si le loyer pratiqué par le propriétaire est correct au regard de l'encadrement des loyers. Je l'ai fait pour mon propre appartement. N'hésitez pas ! J'ai rencontré beaucoup de gens qui ont fait cet exercice et ont découvert des dépassements du loyer.

Je ne pourrai probablement pas répondre à Jean-Pierre COULOMB sur l'ensemble de la politique du logement. Concernant l'accès, dans le 14^e arrondissement, pour des gens éloignés du numérique ou éloignés de la langue française, il y a la possibilité d'obtenir des rendez-vous en passant par le 3975. À la Mairie du 14^e, il y a une conseillère numérique. Il suffit que les personnes aillent à l'accueil pour la rencontrer afin qu'elle puisse les aider à faire l'ensemble des démarches. Effectivement, maintenant, quand on n'est pas familiarisé avec internet, cela reste assez compliqué pour beaucoup de démarches, d'où la volonté de la Mairie du 14^e de mettre en place ce poste de conseillère numérique.

Sur la cotation, vous avez dit que l'information qui est donnée aux locataires dans le 14^e n'était pas complète et que le détail de la cotation n'était pas fourni. Vous me l'avez d'ailleurs dit il y a quelques semaines. Nous avons remonté l'information à la Direction du logement et de l'habitat. Consigne a été donnée aux conseillers de logement de donner à l'ensemble des locataires qui le demandent leur

nombre de points ainsi que le détail de leur nombre de points. Nous sommes très vigilants à ce que cette consigne soit respectée.

Sur les abordables ou moins abordables, il est certain que la forte demande est pour des petits logements et en particulier sur des revenus PLAI. C'est bien pour cela que quand nous avons aujourd'hui des projets immobiliers de logements sociaux dans notre arrondissement, nous demandons avec force à l'ensemble des bailleurs sociaux de mettre des logements PLAI de petites surfaces parce que nous savons très bien que la pression est très forte sur ce type de logement. Tout à l'heure, je parlais de moyenne d'attente de neuf ans. On sait très bien que pour des gens qui sont tout seuls et qui ont besoin des PLAI, malheureusement, les neuf ans se transforment souvent en 14, 15... je m'arrêterai là sur le nombre d'années pour ne pas déprimer tout le monde.

Sur l'action du PLAI, je ne vais pas trop développer, car ce serait long. Je peux dire qu'il est prévu dans le projet qui sera bientôt présenté au Conseil de Paris trois zones : une zone de déficit en logement social tel qu'il existe aujourd'hui, une zone de non déficit et une zone d'hyper déficit en logement social dans les quartiers, que je ne citerai pas, mais que l'on connaît bien, sur lesquels le taux de logements sociaux n'a même pas de chiffres à son actif en termes de pourcentage.

Pour ce qui est de travailler plus avec les associations comme la vôtre pour essayer de voir comment dans le 14^e arrondissement on peut plus facilement trouver des immeubles sur lesquels il y a des logements vacants, je suis tout à fait ouverte à la discussion et aux modalités qu'on pourrait trouver. Autant il est assez facile pour nous de trouver des immeubles ou des hôtels vacants parce que c'est assez visible, autant il est beaucoup plus difficile de trouver des immeubles dans lesquels il y a une partie de logements vacants. Je suis ouverte à la discussion pour qu'on essaie de voir avec les associations comment mieux les voir. Sachez que quand un immeuble nous est signalé, comme vous l'avez fait il y a quelque temps, on le met dans le PLU. Je peux vous dire que ce sera un logement qui aura une pastille « 100 % logement social ». Il faut qu'on travaille ensemble pour arriver à les voir, car il est très compliqué de savoir ce qui se passe à l'intérieur d'un immeuble.

M^{me} PETIT

Je voulais juste remercier toutes les personnes impliquées dans l'accès au logement et le droit logement dans l'arrondissement. Il faut savoir que la Direction du logement et de l'habitat est la seule direction qui n'est pas territorialisée dans les arrondissements. C'est quelque chose qu'on demande pour renforcer les moyens d'accueil et d'accompagnement dans les arrondissements. Si vous allez à Bagneux, vous avez 38 000 habitants, vous avez une direction du logement et de l'habitat où 10 agents reçoivent, accompagnent et organisent la commission logement. Ici, on a 135 000 habitants et on est à 20 % d'agents en charge de l'accueil à la mairie. C'est considérable. Il y a parfois des ratés, parfois des délais de réponse encore trop importants. C'est ce que nous devons améliorer aujourd'hui. Quand on fait des opérations comme celle sur l'hôtel Marriott, on a justement des habitants qui nous disent qu'ils ont vu cette action et que dans la rue, il y a des immeubles qui ne bougent pas depuis quatre ou cinq ans. Il s'agit souvent d'immeubles de bureaux, mais qui pourraient être transformés. En effet, il faudrait que l'on réfléchisse peut-être à une action de renouvellement, de re-sollicitation citoyenne. Après, on est aussi très attentif à renforcer, améliorer et retrouver une mixité sociale à l'échelle d'un immeuble, d'une résidence, d'un quartier. C'est l'objectif de la conférence logement qui se tient aussi avec l'État. Je constate d'ailleurs que sur son contingent, l'État ne remplit pas non plus ses objectifs de mixité sociale à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier. Vous avez des quartiers dans notre arrondissement, comme dans d'autres, où il y a 100 % de logements sociaux. Dans la partie ouest de l'arrondissement, depuis 50 ans, vous avez ce parc de logements abordables importants. On tient aussi avec Agnès, la commission logement et la Ville à rappeler que quand on a un PLS dans un immeuble dans un quartier qui a 100 % de logements sociaux, ce n'est pas pour avoir forcément un foyer ou des gens en grande difficulté sociale. On est aussi pour assurer cette mixité sociale à l'échelle d'un immeuble d'une résidence. On y tient beaucoup, car cela assure une qualité de vie et de voisinage importante.

Je remercie tout le monde. Il n'y a pas de vote sur la communication. Je vous propose de continuer ce travail collaboratif et collégial à l'échelle de notre arrondissement sur ce sujet.

M^{me} BERTRAND

J'ai une dernière petite réponse pour Jean-Pierre COULOMB. Vous avez dit qu'il y a 45 000 hébergements d'urgence et demandé si cela correspondait aux besoins. Je crois qu'on est assez d'accord sur le fait que ce n'est pas suffisant. Il suffit de lire tous les ans les rapports de la fondation Abbé Pierre qui donnent les chiffres précis. Je rappelle que la responsabilité première de l'hébergement d'urgence est la responsabilité de l'État. La Ville de Paris prend ses responsabilités et fait un certain nombre d'actions en la matière. Mais la responsabilité première est bien celle de l'État.

Demandeurs inscrits en IDF et demandant Paris	251 555
<i>dont Parisiens</i>	<i>132 129</i>
<i>dont habitants du 14^{ème}</i>	<i>7 630</i>
Demandeurs inscrits en IDF et demandant le 14^{ème}	206 867
<i>dont Parisiens</i>	<i>93 893</i>
<i>dont habitants du 14^{ème}</i>	<i>7 204</i>

– **14 2023 03 : Règlement de la commission logement de la mairie du 14^e**

M^{me} BERTRAND

Cette délibération désigne les membres de la commission logement. Un règlement intérieur existait depuis 2018. Nous avons souhaité avec la commission et en particulier sa présidente, Caroline MIGNOT, modifier ce règlement.

Le premier point de modification concerne la liste des associations représentées. Il y a le Secours catholique avec quelqu'un qui a beaucoup de travail dans le logement qui a souhaité nous rejoindre. Nous avons également interrogé l'ensemble des associations présentes afin qu'elles puissent désigner des membres réellement présents à toutes les commissions. Pour certaines d'entre elles, il y avait un certain nombre d'absents.

La deuxième modification est le nombre de dossiers présentés pour chaque logement. Vous savez que pour chaque logement, la commission après ses discussions oriente trois dossiers vers les bailleurs sociaux. Au démarrage, il y avait une discussion sur 10 dossiers, ce qui est une spécificité de la commission du 14^e. Dans les autres arrondissements, on était aux alentours de cinq dossiers. Aujourd'hui, sept dossiers sont analysés pour arriver à choisir trois personnes. Ce sont des choix très difficiles pour les commissions.

On modifie également la fréquence des réunions. Les dates sont maintenant fixées à l'avance au moins pour six mois pour que les personnes puissent y participer correctement.

Nous avons également mis un article sur les désignations d'urgence, si la commission ne peut pas se réunir, pour des questions de vacance, etc., pour trouver des solutions de désignation en accord avec la présidence afin que le temps de vacance des logements sociaux et leurs attributions soient les plus rapides possible.

Je vous remercie de bien vouloir valider cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/09

- 14 2023 03 : Règlement de la commission logement de la mairie du 14^e

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	5
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DLH 24 : Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par 3F Résidences

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

C'est la réhabilitation d'une résidence de personnes âgées de 85 logements au 68 rue des Plantes. C'est un prêt PAM de 963 918,42 € et un PAM Eco-Prêt de 1 147 000 €. Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/10

- 2023 DLH 24 : Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par 3F Résidences

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DLH 51 : Location de l'immeuble 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat 14^e à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

C'est une excellente nouvelle pour un immeuble situé 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat que vous connaissez tous, car c'est très proche d'ici. Comme je vous le disais, la Ville de Paris utilise tous les outils en sa possession pour créer du logement social. En novembre 2022, au Conseil d'Arrondissement

et Conseil de Paris, la Ville a exercé son droit de préemption pour cet immeuble pour la réalisation d'un programme de logements sociaux.

Sur ce lieu, nous sommes sur une zone de déficit en logement social. L'immeuble est édifié sur deux parcelles d'un peu plus de 1000 m². Il a la spécificité d'avoir un certain nombre de commerces.

Je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à conclure, après transfert de propriété, un bail emphytéotique avec Paris Habitat. Il y a eu un accord du Service Local du Domaine de Paris qui a rendu un avis défavorable pour un loyer proposé à 3,8 M€.

Ce bail emphytéotique sera d'un certain nombre de conditions habituelles dans ce genre de contrat pour une durée de 65 ans.

M^{me} PETIT

C'est un exemple très concret de l'outil de préemption qui permet de protéger et de faire entrer dans le parc abordable des logements de la rue Daguerre qui ne sont pas tous en bon état. Les locataires sont bien contents de Paris Habitat avec une rénovation de leur logement. La rue Daguerre est sujette à des prix immobiliers conséquents. C'était une bonne occasion.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/11

– 2023 DLH 51 : Location de l'immeuble 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat 14^e à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DLH 68 : Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit de modification de garanties d'emprunts. Un Conseil de Paris antérieur a approuvé une participation financière pour la réalisation d'un programme de création d'un logement au 6 rue de la Briqueterie. Cette délibération modifie les garanties d'emprunt pour un prêt PLAI d'un montant de 5000 €. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/12

– 2023 DLH 68 : Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 28
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DSP 1 : Subventions (531 000 €) à deux associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération touche la petite enfance et plus largement les familles puisqu'elle concerne l'association L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion sur des interventions en lien avec la lecture et l'éveil à partir du livre, ce qui est extrêmement utile, important et même essentiel en particulier pour les enfants issus des milieux défavorisés.

La délibération concerne deux types d'interventions qui concernent le 14^e arrondissement. La première est une subvention de 92 000 € pour plusieurs PMI dans Paris, en particulier celle du 14^e arrondissement, avec des lectures dans les centres de PMI. La deuxième est une subvention de 69 000 € pour des actions de lecture, de formation dans les relais petite enfance pour former les assistantes maternelles. L'objectif est de les former autour de leurs pratiques pour la lecture pour les tous petits. C'est une belle subvention que je vous invite à accorder à cette association.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/13

– 2023 DSP 1 : Subventions (531 000 €) à deux associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 28
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DASCO 1 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 €), subventions d'équipement (2 062 885 €) et subventions pour travaux (190 952 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous vous proposons deux types de subventions d'équipement et de travaux en faveur des collèges du 14^e arrondissement en particulier 122 000 € pour des subventions d'équipement en faveur de Giacometti, d'Alphonse Daudet, de François Villon, de Jean Moulin, de Paul Bert et de Saint-Exupéry. Cela va de l'achat de tables et de chaises aux tableaux numériques, ordinateurs, casiers... en outre, nous avons une subvention pour travaux pour Giacometti et Jean Moulin. Il s'agit de travaux urgents et techniques : sécurisation de trappes d'accès au site pour Giacometti, remplacement de câbles de vitesse d'ascenseur pour Jean Moulin.

Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/14

– 2023 DASCO 1 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 €), subventions d'équipement (2 062 885 €) et subventions pour travaux (190 952 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 12 : Subvention (1 877 918 €), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance.

– 2023 DFPE 25 : Subvention (84 615 €), avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'ouverte (14^e) pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14^e)

– 2023 DFPE 47 : Subvention (149 352 €), avenant n° 3 à l'association GRIBOUILLE ALÉSIA (14^e) pour la crèche collective Gribouille 11 ter/quater rue d'Alésia (14^e)

– 2023 DFPE 59 : Subvention (2 233 445 €), avenant n° 2 à la fondation Léopold Bellan pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

– 2023 DFPE 66 : Subvention (8 667 628 €), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

– 2023 DFPE 72 : Subvention (7 134 846 €), avenant n° 2 à l'association ABC PUÉRICULTURE (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Amine va présenter de manière groupée les DFPE 12, 25, 47, 59, 66 et 72.

M. BOUABBAS

Il s'agit de subventions pour soutenir des crèches associatives du 14^e arrondissement.

Il y a d'abord La Croix Rouge Française pour la crèche collective Marcelle Barry de 25 places dans le 14^e.

Il y a une subvention pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte rue Ripoché qui a 16 places pour un montant de 84 000 €.

Pour l'association GRIBOUILLE rue d'Alésia qui a 60 places, c'est une subvention de 149 352 €.

Pour la fondation Léopold Bellan, c'est 2 233 445 € sur tout Paris. Pour le 14^e arrondissement, cela concerne la crèche le Petit Moulin de 24 places.

Il y a une subvention de 8 667 628 € pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon avec notamment les 45 places boulevard du Montparnasse pour le multi accueil Aquarelle.

Enfin, une subvention de 7 134 846 € pour l'association ABC PUÉRICULTURE, notamment dans 14^e Ours qui a 72 places dans l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/15

– **2023 DFPE 12 : Subvention (1 877 918 €), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/16

– **2023 DFPE 25 : Subvention (84 615 €), avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'ouverte (14^e) pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14^e)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/17

– 2023 DFPE 47 : Subvention (149 352 €), avenant n°3 à l'association GRIBOUILLE ALÉSIA (14^e) pour la crèche collective Gribouille 11 ter/quater rue d'Alésia (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/18

– 2023 DFPE 59 : Subvention (2 233 445 €), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/19

– 2023 DFPE 66 : Subvention (8 667 628 €), avenant n°4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)

Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/20

– 2023 DFPE 72 : Subvention (7 134 846 €), avenant n°2 à l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 81 : Subvention (92 500 €) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une délibération qui regroupe plusieurs subventions de plusieurs directions de la Ville de Paris en faveur d'une association très importante dans l'arrondissement, Môm'Artre avec son antenne Môm'Didot que nous connaissons bien. Cette subvention est divisée en plusieurs parties. Pour les six antennes parisiennes, notamment celle du 14^e, il y a 70 500 € pour financer les activités sur l'ensemble des antennes à destination des 4-11 ans les mercredis et durant les vacances scolaires. Dans le 14^e, 100 familles ont pu bénéficier de ces interventions en 2022. Il y a 5000 € pour le projet « Art et culture » proposé dans six antennes, dont celle du 14^e arrondissement, et 11 500 € pour le projet « animation de la vie locale » proposé notamment dans le 14^e arrondissement. En 2022, ce projet, qui sera reconduit, a eu pour thème la consommation durable et responsable dans une vision d'économie circulaire, de tri des déchets, etc.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/21

– 2023 DFPE 81 : Subvention (92 500 €) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAJ 1 : Subvention (296 750 €) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Nous allons passer aux délibérations présentées par Catherine CHEVALIER qui remplace pour l'occasion Julie CABOT

M^{me} CHEVALIER

Cette délibération propose une subvention et une convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement pour un montant de 296 750 € avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats du barreau.

Ce dispositif a été institué en 1977 et évolué en 2017 depuis que la direction des affaires juridiques assure le suivi et le fonctionnement de cette offre. Il s'inscrit dans la politique d'accès aux droits portés par la Ville de Paris visant à informer les usagers de leurs droits et les orienter vers les organismes chargés de la mise en œuvre de l'ordre, à les aider dans l'accomplissement des démarches et à permettre l'accès à des consultations de professionnels du droit. Pour rappel, plus de 1700 permanences ont été assurées chaque année. À la mairie du 14^e, on accueille deux permanences par semaine, des avocats spécialistes en droit du travail le lundi et des avocats généralistes en permanence le jeudi. Les rendez-vous sont pris sur paris.fr ou directement auprès de l'équipe d'accueil de la mairie. Pour rappel, en 2021, ils ont assuré 770 rendez-vous et 802 en 2022.

M. GUENANEM

Je voulais juste appuyer la présentation absolument parfaite de ma collègue, Catherine CHEVALIER. C'est un dispositif qui est très important pour nous dans le 14^e et que nous suivons tout particulièrement. L'année dernière, 800 personnes de l'arrondissement sont venues faire des consultations gratuites, ce qui est très rare pour des métiers principalement libéraux, onéreux et peu accessibles pour des personnes souvent démunies et dans des situations complexes. L'année dernière, dans notre mairie, il y a eu 183 permanences, 39 permanences sur le droit du travail, 76 permanences généralistes qui concernent pour 90 % des cas des questions liées au droit du travail. On touche à une situation particulière. On a aussi 68 permanences qui concernent des problématiques liées aux TPE/PME. Sur les 800 personnes reçues en 2022 dans l'arrondissement pour des permanences d'accès aux droits, principalement liées sur le droit du travail, 600 femmes sont aujourd'hui concernées et viennent en mairies pour avoir droit à ces consultations gratuites. Sur les principales autres thématiques, on a le droit d'accès au logement, le droit de la famille et le droit des étrangers. C'est quelque chose qu'il faut continuer et nous le portons dans la mairie. Il faut continuer à valoriser cela, à communiquer et à faire ce travail d'accessibilité aux droits. Il y a une demande. Cela donne également un état des lieux de la précarité et de l'inaccessibilité aux droits que l'on a dans notre société aujourd'hui. Il est important que la puissance publique se soit emparée de ce sujet et continue à le porter très fort.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/22

– 2023 DAJ 1 : Subvention (296 750 €) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 4 : Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €) ; deux subventions d'investissement d'équipement (119 960,00 €) pour une association, Conventions

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Le présent projet de délibération vise à soutenir l'épicerie sociale du 14^e arrondissement géré par le Marché solidaire bien connu qui fait un travail conséquent.

Cette subvention va être reconduite pour l'année 2023 et sollicite la reconduction de la subvention de fonctionnement de 20 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Je rappelle que cette épicerie solidaire est installée depuis 2011 dans le 14^e. Elle est animée par une salariée et 45 bénévoles. Elle est ouverte aux bénéficiaires orientés par les services sociaux au 12 rue de l'Eure et a accueilli en 2022 une moyenne de 180 foyers, ce qui représente près de 550 personnes. Son action s'inscrit pleinement dans les objectifs de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et des familles les plus démunies. Elle participe activement au réseau d'aide alimentaire piloté par la DSOL et son équipe.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Vous avez dit que cette épicerie avait accueilli en moyenne 180 foyers soit près de 500 personnes. Sur quelle période est-ce ?

M^{me} CHEVALIER

Il s'agit de 180 foyers sur l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/23

– 2023 DSOL 4 : Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €) ; deux subventions d'investissement d'équipement (119 960,00 €) pour une association, Conventions

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DDCT 1 : Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI - programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Cette délibération est une convention validant le projet de Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention des Fonds Asile Migration et Intégration. Cette subvention vient en complément d'EIF-FEL 2 et 1. Elle sera de 274 638 € pour les trois associations pour le projet EIF-FEL.

Ce projet EIF-FEL consiste en une maîtrise du français qui est un levier important pour lutter contre l'exclusion. Il s'agit de favoriser l'accès aux droits, au logement et à la vie sociale. La Ville s'est engagée aux côtés de l'État et de la Région pour favoriser l'apprentissage du français. Le succès des réseaux EIF-FEL 2016-2018 et 2019-2021 s'appuie sur un réseau de partenaires qui organisent des permanences d'évaluation et d'orientation vers des parcours de formation. Pour le pôle sud, c'est-à-dire 13^e et 14^e, c'est animé par le centre Alpha Choisy qui participe aux coordinations territoriales linguistiques organisées par des équipes de développement local. L'émission de permanences dans le 14^e sont à la Mission locale, Pôle emploi, Mairie, Mission locale d'avenir, Mission Jean Moulin, Mairie annexe et Maisons des réfugiés.

Je vous propose donc d'allouer pour l'année 2023, donc pour projet EIF-FEL 3, pour les trois partenaires de ce projet : 111 248 € pour le CEFIL, 93 312 € pour Paroles Voyageuses et 70 078 € pour le Centre Alpha Choisy.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sait-on combien de personnes en sont bénéficiaires ? C'est quand même une subvention énorme. Vous avez indiqué beaucoup d'endroits. Cela veut dire que ce n'est pas un point fixe dans le 14^e. Comment cela se passe-t-il ? Quelqu'un se déplace ? Est-ce pour des ateliers linguistiques ? Ce n'est pas très clair.

M^{me} CHEVALIER

Bien sûr, c'est pour des ateliers linguistiques pour l'apprentissage du français, mais également pour l'information. Pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire le 13^e et le 14^e, c'est le centre Alpha Choisy. Je n'ai pas le chiffre des personnes qui ont été reçues...

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce n'est même pas reçu si ce sont des ateliers linguistiques. On ne rencontre pas les personnes qu'une seule fois. Il doit y avoir des cours, des ateliers. On ne sait pas non plus où ils sont. C'est une très belle chose de s'engager pour apprendre le français... mais tout cela n'est pas très clair.

M^{me} CHEVALIER

Je vais vous donner quelques explications. Ce Réseau EIF-FEL est venu en trois stades, EIF-FEL 1, EIF-FEL 2, EIF-FEL 3. Là, on parle du dernier versement, EIF-FEL 3. Sur ces permanences, il y a eu 430 personnes en 2022, dépassant l'objectif des 391 personnes. Et on parle des lieux de permanence du 14^e. Alpha Choisy délègue des permanences pour l'apprentissage du français à la mission locale, au Pôle emploi, à la mairie, à la mission locale d'avenir, à Pôle emploi Jean Moulin, à la mairie annexe et à la maison des réfugiés. Il y a donc des cours.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/24

– 2023 DDCT 1 : Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI - programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 10 : BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 €) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Il s'agit d'une subvention d'investissement de 112 566 € pour des structures accueillant des personnes précaires avec des conventions de mise à disposition de mobilier urbain. Il s'agit principalement de l'association des Enfants du canal qui gère plusieurs dispositifs destinés aux personnes en situation de rue, notamment des maraudes et des centres d'hébergement et un accueil de jour nommé « le bus abri » qui était implanté dans le 14^e au boulevard Edgar Quinet. L'accueil de jour a été créé dans l'objectif de soutenir les personnes à la rue à travers un partage de moments conviviaux. Ces deux dernières années, les Enfants du canal ont adopté d'autres dispositifs au gré des confinements et surtout la dégradation du "bus abri" qui a définitivement fermé à l'été 2022. Les équipes ont maintenu leur permanence sur le territoire, car il était nécessaire que le point de repère que constitue le "bus abri" soit retrouvé. C'est pourquoi l'association a déposé un budget au budget participatif pour l'achat d'un nouveau bus. Lauréat du budget participatif 2022, il est proposé de lui accorder au titre 2023 une subvention d'investissement de 70 000 €. En attendant, l'accueil de jour est installé rue Maindron dans le cadre d'une opération d'une occupation temporaire intercalaire que nous avons soutenue. L'ancien "bus abri" a évidemment été enlevé courant février 2023 et devrait s'installer au même endroit, puisque c'était l'endroit où il était connu, dès que l'achat du bus aura été fait.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il s'agit bien du bus qui était boulevard Edgar Quinet et qui ne sert plus depuis un an et est resté là.

M^{me} CHEVALIER

Il est resté un moment et après il a été enlevé

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il est resté un an. Je suppose qu'il part à la casse. Nous rachetons un nouveau bus.

M^{me} CHEVALIER

C'est cela.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Est-ce que ce nouveau bus fera des maraudes ou aura un point fixe ?

M^{me} CHEVALIER

Ce sera un point fixe, comme le premier. Il sera au même endroit pour que ce soit vraiment un point de repère pour les personnes à la rue.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je comprends. Merci.

M. ANTONELLI

Plus globalement, puisque nous parlons d'un problème grave de notre société, toutes les associations citées dans la délibération ont travaillé, travaillent ou travailleront dans notre arrondissement un jour ou l'autre. Les actions menées par ces associations sont absolument indispensables à l'équilibre de notre communauté urbaine. Nos concitoyens en situation précaire, en exclusion d'emploi ou de logement, sont de plus en plus nombreux dans notre ville. Encore une fois, les Parisiens ont montré par leur vote au budget participatif que l'exclusion était une de leurs préoccupations majeures. Cette subvention d'investissement est relativement faible devant le problème que nous rencontrons tous. Il nous faudra malheureusement revenir dans les mois qui viennent avec, je l'espère, des projets de logement d'urgence ou pérenne ou de réinsertion dans des locaux vides, de bureaux ou d'autres locaux, dans des bâtiments qui pourraient accueillir ces personnes à la rue. Les plus démunis d'entre nous ont absolument besoin. Je vous invite donc fortement à voter cette subvention.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/25

– **2023 DSOL 10 : BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 €) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DSOL 18 : Subventions (244 140 €) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Il s'agit d'une subvention de 244 140 € qui concernent 18 associations, conventions et avenants, pour leur action dans l'insertion sociale.

Parmi les associations concernées, l'association Migrants Plaisance, bien connue dans notre arrondissement, intervient au 67 rue Maurice Ripoche et favorise par ses activités l'intégration et

l'insertion professionnelle des migrants et des habitants. Elle propose une action d'accompagnement à la scolarité. Elle a reçu 44 élèves du primaire et du collège qui ont bénéficié de cette aide en 2022. Elle facilite également le lien entre la communauté scolaire et les familles et les associations locales afin de lutter contre l'échec scolaire. Elle propose également des jeux éducatifs et des sorties. Il y a 30 bénévoles formés qui proposent une formation sociolinguistique et qui permettent au public de gagner en autonomie dans la vie sociale et facilitent leur intégration sociale.

En 2021, les ateliers ont accueilli 78 personnes, dont 66 % des habitants du 14^e. En 2022, l'activité a repris après la crise sanitaire avec 91 inscrits pour le premier semestre et 107 pour le deuxième semestre. Elle s'inscrit pleinement dans les orientations du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. C'est à ce titre que je sollicite l'octroi d'une subvention de 7000 € pour l'année 2023 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs. La subvention se décline comme suit : 5000 au titre des ateliers sociolinguistiques, dont 2000 viennent de la DSOL et 3000 de la DDCT, et 2000 au titre de l'accompagnement à la scolarité proposés par la DSOL.

M. RABADAN

Je voulais appuyer sur cette délibération qui concerne principalement des subventions d'accès aux droits. Je suis certain que vous avez vu la campagne de communication qui redit que notre devoir est de permettre l'accès aux droits des Parisiennes et Parisiens. Beaucoup de ces associations y travaillent. Je voulais souligner leur importance et vous redire que l'accès aux droits, au logement, aux aides sociales, aux luttes contre la discrimination, aux médiations sociales, à la recherche d'emploi, au droit du travail, etc. est essentiel. Il s'agit parfois d'aide vers les démarches numériques, car il faut accompagner un certain nombre de populations. Beaucoup des associations ciblées le font. Je voulais souligner le travail de la Maison des femmes, de l'association Chômeurs et précaires et d'un certain nombre d'autres que vous trouverez dans la délibération. Il est essentiel que la Ville, au travers des associations qu'elle soutient, permette l'accès aux droits de chacune et chacun. Merci de cette délibération que nous souhaitons appuyer avec le groupe Paris en commun.

M^{me} PETIT

Il y avait une question de Laurent qui me demandait pourquoi l'on donnait des subventions à des associations d'accès aux droits alors que la réintégration de la Maison de la justice et du droit n'est même pas envisagée. Je le répète : la Maison de la justice et du droit n'est pas que dans le 14^e et pour le 14^e arrondissement. Elle concernait plusieurs arrondissements, notamment les habitants du 15^e, les habitants du 14^e des quartiers plus populaires... Aujourd'hui, les habitants du 14^e vont dans le 15^e pour profiter aussi et avoir accès aux services de la Maison de la justice et du droit. Je rappelle que la Maison de la justice et du droit est un dispositif d'État et non de la Ville.

En outre, la délibération présentée pour l'association Migrants Plaisance ne remplit pas totalement les mêmes missions.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/26

– **2023 DSOL 18 : Subventions (244 140 €) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 35 : Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Pour la DSOL 35, il y aura une demande de prise de parole du public.

M^{me} CHEVALIER

C'est une subvention de 245 000 € à l'association « Bagagerie solidaire 14 » pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local situé au 15-17 Villa Saint-Jacques.

Le présent projet de délibération a pour objet d'allouer une subvention d'investissement complémentaire de 245 000 € à l'association « Bagagerie solidaire 14 » afin de terminer et de réaliser le projet dont il a été lauréat du Budget Participatif en 2018. Il s'agit de l'aménagement et la restauration du pavillon Troubadour pour y implanter une bagagerie solidaire pérenne. Ce local est situé sur le site de la Ferme Montsouris. Il a été identifié avec le soutien du conseil de quartier Mouton-Duvernet.

Une première subvention de 499 752 € a été attribuée en 2020 au financement de ce projet par la Ville de Paris sur la base des devis transmis avec le projet. Du fait du délai entre le dépôt du dossier et l'obtention des premiers crédits d'investissement ainsi que de la crise sanitaire, les travaux n'ont pas pu commencer en décembre 2020 comme initialement prévus. Ce retard a provoqué une augmentation du coût prévisionnel des travaux de 245 000 €, surcoût lié essentiellement à l'inflation des matériaux de construction.

Il est à noter que le local appartient au patrimoine parisien et requiert des travaux et matériaux particuliers. L'association répond à un cahier des charges établi par un cabinet d'architecte en accord avec les Bâtiments de France.

À l'issue des travaux à l'été 2023, comme on le souhaiterait, la bagagerie accueillera un espace d'accueil et de vie courante avec bureau d'accueil, coin-cuisine, salon ou coin collation, coin informatique, deux espaces de consigne avec une capacité de 50 casiers, un espace de cabines de change et de toilettes/sanitaires et des locaux de réserves.

À ce jour, la bagagerie accueille 20 casiers et a été imposée dans le paysage par des acteurs de la solidarité.

M. GRILLOT (Public)

Comme l'a indiqué Mme CHEVALIER, ce bâtiment appartient à la collectivité. Le projet initial était planifié sur La Rochefoucauld. Le préfet de police, avec la délocalisation du commissariat, a interdit notre installation à la lingerie La Rochefoucauld. Nous nous sommes retrouvés dans une situation un peu compliquée. En accord avec les services de la Ville, la première subvention a permis de ficeler la phase 1 qui était des travaux de gros œuvre. On s'est trouvé début 2022 avec un complément pour financer le second œuvre de 245 000 €. Il faut remercier le cabinet de la Maire, la Maire et les adjoints qui ont beaucoup œuvré pour qu'on puisse arriver à finir de réhabiliter ce bâtiment qui est dans un état de délabrement avancé. On a commencé la charpente. Je suis monté sur la toiture. Je dois dire que le bâtiment est extrêmement abîmé. Nous sommes confiants pour ouvrir la bagagerie aux usagers au courant de l'été.

Pour que l'information soit complète sur l'aspect opérationnel, parce que je pense que cela intéresse aussi la représentativité municipale, sur l'année 2022, on a assuré 618 heures de permanence contre 622. Une permanence en juillet n'a pas été assurée pour un problème de planification. Nous avons eu 1197 visites d'usagers. Nous sommes un rythme de croisière. Nous accueillons entre 3 et 11 usagers par permanence. Nous sommes ravis, car un de nos usagers a retrouvé un logement dans le cadre de l'année 2022. On espère que la pérennisation de la bagagerie sur l'espace Troubadour nous permettra d'ouvrir

sept jours sur sept qui est l'objectif que nous nous sommes fixés. Il nous faut simplement trouver 40 bénévoles supplémentaires pour que le groupe de bénévoles qui constituera à terme l'équipe soit constitué, soit 90 personnes, pour pouvoir ouvrir tous les jours et assurer les permanences, notamment durant les vacances scolaires.

Je remercie l'équipe du cabinet de la Maire pour le support qu'il nous apporte au quotidien. Pour qu'il n'y ait pas de difficultés, nous sommes suivis par le service juridique de la Ville de Paris, ce qui est tout à fait normal. Nous avons transmis l'intégralité du mode opératoire sur les appels d'offres. Comme nous sommes citoyens de la ville avant d'être citoyens du 14^e, nous sommes soucieux des sommes dépensées. On fait au mieux pour rentrer dans le budget qui nous a été attribué et que les sommes investies soient investies au mieux.

M. LE DEZ

Je suis ravi qu'il y ait un fort consensus sur ce magnifique projet. Cette délibération supplémentaire est due à la fameuse crise. Il a donc fallu réactualiser les prix des matériaux et autres. Elle est importante à double titre : pour la bagagerie en tant que telle, car on ne dira jamais assez à quel point ces bagageries sont absolument nécessaires pour la Ville de Paris. Ce sont des facteurs très importants sur le plan humain et de première urgence pour tous ces gens qui cherchent un ancrage dans la ville. C'est aussi important pour mettre enfin en valeur ce pavillon Troubadour d'une surface totale d'environ 120 m². On est ravi que ce projet puisse enfin aboutir.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Notre groupe a toujours soutenu le projet d'une bagagerie solidaire... Oui, Madame la Maire ?

M^{me} PETIT

Le « toujours soutenu » m'a fait sourire. Vous n'avez pourtant pas toujours voté pour ce projet.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vais vous expliquer pourquoi. Premièrement, nous avons toujours soutenu le projet d'une bagagerie solidaire. Deuxièmement, nous avons toujours soutenu le projet de la Ferme Montsouris. Cette affaire s'est soldée parce que votre majorité a cédé totalement au promoteur immobilier sur la Ferme Montsouris. Pour montrer qu'elle soutenait le patrimoine, la Ville de Paris a racheté 6 M€ le bâtiment sur lequel le promoteur ne pouvait pas construire parce que la justice lui interdisait ou que c'est inconstructible. La Ville a dépensé 6 M€ pour acquérir cette parcelle. J'aurais préféré qu'on torde le bras au promoteur et on pouvait le faire pour moins cher. Les associations ont été à notre côté sur ce combat. Nous avons fait de multiples recours. Vous avez gaspillé 6 M€.

Aujourd'hui, vous mettez dans la difficulté une association qui a un projet indispensable, généreux, utile, celui d'une bagagerie solidaire et qui se retrouve à devoir restaurer un bâtiment, le pavillon Troubadour. Une subvention initiale de 500 000 € avait été adoptée. 500 000 € pour 120 m² ! On peut considérer que vu le nombre de bâtiments publics et de bailleurs sociaux dans le 14^e, on pouvait trouver 120 m² pour faire une bagagerie solidaire. Ce n'était pas surhumain ! Au lieu de cela, une association qui a envie de faire une bagagerie solide se retrouve obligée d'effectuer des travaux avec une première subvention de 500 000 €. Cette subvention était d'ailleurs très documentée. Cela a donné lieu à la signature d'une convention d'investissement qui disait que c'était la responsabilité de l'association d'engager ces travaux et qui disait même que si les travaux devaient coûter un centime plus cher, cela ne donnerait pas lieu à un euro de subvention supplémentaire. Aujourd'hui, ce n'est pas un euro de subvention supplémentaire, mais 250 000 €, soit la moitié des 500 000 € qui s'y ajoutent. Cela fait 750 000 €. Non seulement il y a des délais insupportables pour l'association qui doit d'abord être dans un lieu provisoire, mais en plus, 6500 € par mètre carré en cours de rénovation, cela fait cher pour une bagagerie qui n'est pas encore installée dans un lieu pérenne et une association que vous mettez dans l'embarras parce qu'on est en train de déverser un argent public incroyable pour utiliser ce pavillon Troubadour dont vous ne savez que faire et vous vous êtes débarrassés de la « patate chaude » sur

cette pauvre association qui est très engagée et fait le mieux possible, mais à un coût exorbitant. C'est de l'argent public, Madame la Maire !

On soutient évidemment l'action de cette association et où la bagagerie solidaire doit voir le jour et être pérenne. Mais vous seriez mieux inspirés de leur trouver 100 m² utilisables dans le 14^e, dans les bâtiments qui sont directement à la Ville ou à des bailleurs sociaux. Cela se trouve facilement. Au lieu de cela, depuis 2020, l'association est embarquée dans un projet qui coûte les yeux de la tête. On va donc s'abstenir sur le projet. On arrive à des additions folles. Il ne faut pas mettre cette bagagerie solidaire n'importe où. Il faut la mettre dans un lieu où ces publics-là peuvent accéder facilement et s'y retrouver. C'est complètement fou !

M^{me} PETIT

J'inviterais tout le monde à retrouver vos interventions en Conseil d'Arrondissement et au Conseil de Paris à la fois sur l'association, son fonctionnement et le projet et à la fois sur le montage du projet d'investissement sur le pavillon Troubadour. Je n'aurais que ce mot-là. Les interventions sont retranscrites. Le verbatim sera intéressant. Nous ne mettons pas dans la difficulté l'association. Je crois que vu ce que vous dites, c'est vraiment mal connaître la manière dont nous travaillons avec le président de l'association et avec l'ensemble des bénévoles qui assurent son premier fonctionnement au sein de l'espace provisoire qui fonctionne depuis maintenant deux ans.

Vos interventions sont toujours ponctuées de choses inexactes et vous ne proposez jamais rien.

M. DURAND

Je voulais juste faire un rappel au règlement sur le fondement de l'article 23 de notre règlement intérieur : les interventions sur les délibérations ne doivent pas excéder cinq minutes. Si Mme CARRÈRE-GÉE pouvait s'y tenir !

DÉLIBÉRATION N° 14/23/27

– **2023 DSOL 35 : Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14)**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAE 71 : Subvention (20 000 €) et convention avec l'association Esperem (6^e) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14^e**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

J'ai l'honneur de présenter une délibération qui concerne l'association Esperem dans le cadre de la DAE 71. Pour des raisons structurelles, le Point Paris Emploi du 14^e a fermé ses portes il y a de nombreux mois. Depuis, la Mairie d'arrondissement a travaillé avec la direction de l'attractivité et de l'emploi

pour rouvrir ce lieu clé de l'insertion professionnelle dans les meilleures conditions possible pour les usagers.

Esperem, par son implantation dans le 14^e, par son expertise dans le champ de l'insertion professionnelle et la formation des publics éloignés de l'emploi et par sa place clé dans le réseau partenarial des acteurs de l'emploi, saura répondre au mieux aux besoins des Parisiens en pilotant ce PPE.

Pour proposer une offre diversifiée d'ateliers et de permanence, Esperem s'entourera d'associations du réseau emploi du 14^e tel que Florimont également reconnu dans ce secteur d'activité.

Pour qu'Esperem puisse mener une action d'accueil, d'information et d'orientation de premier niveau, gratuite et anonyme, à destination de tous les Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation, mettre à disposition les offres de recrutement de la Ville et des entreprises du territoire qui recrutent, puis programmer des ateliers d'accompagnement à l'emploi, il est proposé de subvention de 20 000 €. Considérant l'intérêt que présente Esperem pour l'arrondissement, je propose de voter favorablement cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/28

– **2023 DAE 71 : Subvention (20 000 €) et convention avec l'association Esperem (6^e) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14^e**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAE 65 : Subventions (167 600 €) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Cette délibération concerne six structures qui élaborent et déploient des parcours d'insertion professionnelle pour les résidents des quartiers populaires. Le montant global de cette délibération est de 167 600 €.

Les associations ont besoin de se consacrer à leur noble tâche dans un contexte de sécurisation financière et de simplification des démarches administratives. C'est pourquoi la Mairie de Paris met en place des conventions pluriannuelles d'objectifs qui engagent les associations sous le contrôle des directions de la Ville suivante : la direction de l'attractivité et de l'emploi, la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires et la direction des solidarités.

Impliquée depuis de nombreuses années dans notre territoire, Esperem fait partie de ces six structures. Cette association dont les pôles d'insertion et de formations sont situés au cœur de la Porte d'Orléans est un acteur incontournable du paysage de l'insertion professionnelle du 14^e. Sous ces deux axes d'intervention, le bilan d'Esperem entre 2021 et 2022 est très positif.

Concernant l'action d'accompagnement des femmes monoparentales et/ou victimes de réseaux constitutionnels qui sont en situation de précarité et de vulnérabilité, il est à noter qu'il y a 145 fiches de liaison reçues, 130 entretiens de recrutement, 120 bénéficiaires accompagnés, particulièrement 32 femmes qui habitent le 14^e. À ce jour, 12 personnes sont en CDI, 20 en CDD, 30 en sortie de formation, 30 en CDDI et 2 entrepreneuses. Afin d'accompagner ces femmes, le montant proposé est de 32 000 €.

La deuxième inscription et la sensibilisation et l'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain et de l'écoconstruction. Entre 2020 et 2022, 100 stagiaires ont été formés. Nous devons noter un taux de 92 % de sorties positives qui se manifestent par des emplois ou des formations. Pour qu'Esperem puisse mener cette action de sensibilisation et d'accompagnement, il est proposé un financement à hauteur de 10 000 € en complément. Cela fait donc une subvention totale de 42 000 €.

Considérant l'intérêt que présente Esperem ainsi que les cinq autres structures, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/29

– 2023 DAE 65 : Subventions (167 600 €) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 44 : Subvention exceptionnelle (50 000 €) à la Régie de Quartier Flora Tristan du 14^e et convention

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

La DAE 44 concerne d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € à la Régie de Quartier Flora Tristan du 14^e.

La Régie de Quartier Flora Tristan, créée en 2007, emploie 37 salariés en insertion, dont 30 à temps plein, dans le domaine du nettoyage, du bâtiment second œuvre, de l'entretien d'espaces verts et propose des services de proximité sur le lien social et la médiation.

Depuis 2019, la Régie a vu sa situation financière se fragiliser puis se dégrader faute de chiffre d'affaires suffisant pour couvrir les coûts d'une structure permanente. Pour information, la trésorerie a chuté de 61 % entre 2019 et 2021 et était déficitaire de 174 000 € en septembre 2022 contre 46 000 € en 2021.

La Ville de Paris souhaite donc apporter un soutien financier à l'association qui est en train de mettre en place un plan de restructuration important pour recentrer ses activités (fermeture du restaurant, réduction du pôle administratif et réduction temporaire de la médiation sociale) tout en redynamisant sa recherche de nouveaux marchés.

Le soutien financier de la Ville de Paris se base sur une étude financière précise qui a permis d'établir que la structure était dans une situation de stabilisation grâce aux récentes décisions prises par le conseil d'administration.

Par ailleurs, la Régie de Quartier a su mobiliser d'autres acteurs. L'État va apporter une aide exceptionnelle via le Fonds de Développement pour l'Inclusion de la DRIETS. Le fonds de solidarité des régies de quartier a également été mobilisé. Un travail a également été mené avec le bailleur pour travailler sur un échéancier plus adapté pour faire face aux arriérés de loyer.

Il est ressorti des récentes analyses que l'activité de restauration avait engendré un déficit important et que la structure devait désormais prioriser sa stratégie en revenant à ses missions essentielles de jardinage et de nettoyage.

La Régie de Quartier Flora Tristan est dans une démarche constructive pour réfléchir à de nouvelles solutions permettant de remédier à sa situation financière délicate. Un important travail collectif a ainsi été mené avec les différents acteurs institutionnels. Un important travail de suivi de la structure va être poursuivi par les services de la Ville de Paris en lien avec les autres partenaires dans les prochains mois. Il est convenu qu'un point d'étape sera effectué tous les trois mois pour suivre de près la situation financière de la structure et qu'un comité de pilotage sera également organisé avant l'été.

Considérant l'intérêt que présente la Régie de Quartier Flora Tristan pour l'arrondissement à travers ses missions techniques, son ancrage dans l'économie sociale et solidaire, l'insertion par l'activité économique et l'éducation populaire, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M^{me} PETIT

Il y a deux demandes d'intervention du public.

Intervenant (Public)

Bonsoir chers citoyens du 14^e et chers élus. Je me permets de prendre la parole sur cette délibération en tant que citoyen de ce quartier. Je suis évidemment très attaché aux dispositifs d'insertion et à la création de lien social dans les quartiers prioritaires. Je pense qu'il est très important de soutenir la régie de quartier. La question qui se pose à travers cet état financier apparemment extrêmement difficile de la destination du café culturel qui a été financé, je crois, par le budget participatif qui est intégré à la régie de quartier. La question que se posent les citoyens est : quelle sera la destination de ce lieu ? À quoi va servir l'investissement du budget participatif ? La grande crainte serait que ce lieu soit donné à un tiers privé à terme. Pouvez-vous nous donner des explications et être plus précis sur les facteurs qui depuis 2019 ont fait que la Régie de Quartier a vu son chiffre d'affaires baisser autant ? Quand on prend la question de la restauration, au début, ce restaurant culturel qui est déficitaire devait être ouvert le samedi midi justement pour créer du lien entre les habitants de ces quartiers prioritaires et les gens qui fréquentent les puces de la Porte de Vanves. Cela s'est arrêté assez rapidement. L'ouverture d'un café culturel dans un quartier prioritaire qui n'est ouvert que le matin et le midi du lundi au vendredi ne permet pas une rentabilité.

M^{me} HARANGER (Public)

Je suis Martine HARANGER, trésorière de la Régie de Quartier Flora Tristan. On aurait effectivement eu de graves difficultés financières qui sont liées pour une part à la crise Covid mais aussi liées au fait que nous avons une activité dans le bâtiment et que nous n'avions plus suffisamment de chiffres d'affaires. Nous avons des coûts de structure comme n'importe quelle société, même si nous sommes une association, et ces coûts de structure étaient trop importants. S'est ajouté le restaurant qui était déficitaire. Nous avons eu de graves soucis de trésorerie auxquels se sont joints des soucis de management. Nous avons changé de directeur au mois de juin. Malheureusement, la directrice qui l'a remplacé a eu des soucis de santé. Cela nous a retardés dans notre plan de rétablissement. Nous avons des difficultés de trésorerie importantes qui nous ont fait risquer le dépôt de bilan. Derrière, il y a tout de même une quarantaine de personnes et 10 permanents ainsi qu'un travail d'insertion économique

et de lien social. Dans notre modèle, il est évident qu'il faut absolument avoir des revenus provenant de nos activités qui sont des activités de ménage et d'environnement puisqu'on a abandonné le bâtiment. Il faut que nous ayons des revenus afin de financer l'activité qui nous tient à cœur, l'activité lien social. Nous avons mobilisé tout le monde. La Mairie du 14^e a répondu présente ainsi que l'État et les banques. Nous avons mis en place un plan de sauvegarde qui, grâce aux avances qui nous ont été faites, nous permet de payer les salaires et de mettre en place notre plan de restructuration que nous suivons mois par mois. Nous avons d'ailleurs rendu compte de notre état d'avancement. Pour l'instant, nous sommes dans notre plan d'avancement. Il a été établi de manière conservatrice, c'est-à-dire qu'on a prévu un chiffre d'affaires constant, on n'a pas prévu d'amélioration. En réalité, notre nouvelle direction devrait nous permettre d'avoir une augmentation de notre chiffre d'affaires. Nous réduisons nos coûts de structure. Nous faisons attention à tout. Nous contrôlons notre trésorerie.

Tout cela pour vous dire que ces 50 000 € ne sont pas jetés par la fenêtre. On est tout à fait conscient que si on ne se redresse pas, on sera obligé d'abandonner cette activité qui génère des emplois et de l'insertion. C'est notre objet : pouvoir insérer des populations en difficulté.

Nous n'abandonnons absolument pas le lien social, mais nous sommes obligés de le repenser, car le lien social nous coûtait très cher. Nous sommes en train de réfléchir à une façon de l'envisager d'une manière un peu différente.

Concernant le restaurant, il y a des contraintes en termes de coûts, des contrats de charges fixes qui faisaient que nous ne pouvions pas l'ouvrir sept jours sur sept. C'était beaucoup trop onéreux pour nous. Nous sommes obligés de trouver une autre solution pour le restaurant.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais d'abord remercier Monsieur l'Adjoint pour tous les détails qu'il a donnés dans son intervention en plus de ce qui est indiqué dans le projet de délibération par écrit. On a coutume de s'énerver un peu parce que les informations sont insuffisantes pour faire notre travail d'élu. Merci de les avoir exposées en détail et merci à vous, Madame, d'être venue devant les élus alors que votre dossier est solide et d'avoir pris la peine de venir exposer les choses devant les élus. On vous souhaite le meilleur. On sait que c'est compliqué. La démarche que vous entreprenez a l'air très professionnelle et guidée par le souci d'être efficace et fidèle à votre raison d'être, le lien social, l'insertion... Comme vous le dites, il faut des recettes. Les mesures que vous prenez ont l'air très difficiles. On vous souhaite le meilleur et on votera évidemment ce projet de subvention.

M^{me} BERTRAND

Les régies de quartier sont des structures extrêmement utiles dans le cadre de l'économie solidaire, mais elles sont aussi utiles qu'elles sont fragiles. Je parle en connaissance de cause. Avant d'être élue, en 2014, j'étais présidente de la régie de quartier. À cette époque, la régie de quartier a eu aussi une période extrêmement difficile et compliquée à la fois sur le plan et surtout sur le plan organisationnel. Elle a su se relever et je suis sûre que cela va être fait de nouveau dans cette période un peu difficile. Sur le contexte sanitaire, la restauration et le bâtiment ont été très impactés. Mais le premier problème très urgent de la régie était un problème de trésorerie. Elle ne savait pas comment payer les loyers, d'où une mobilisation très importante de l'ensemble des structures pour trouver une solution sur cette trésorerie afin de pouvoir envisager dans le calme, la sérénité et le professionnalisme, la restructuration qui nous a été présentée. La directrice qui peut maintenant être au travail à 100 % après des problèmes de santé travaille aussi beaucoup sur la recherche de nouveaux marchés. Je lui ai indiqué des contacts très précis avec les bailleurs sociaux pour développer des marchés comme cela a été fait sur d'autres secteurs. Je ne peux que féliciter l'équipe de permanents du conseil d'administration, dont je sais qu'un certain nombre de membres ont eu un peu de mal à dormir ces derniers mois. Je suis persuadée qu'ils vont trouver ensemble, avec notre aide et celle d'un certain nombre d'instances, des solutions à ces problèmes que j'espère ponctuels.

M. LETISSIER

Je me réjouis, car j'ai le sentiment qu'on se dirige vers un vote à l'unanimité sur cette délibération, donc c'est très positif. Je m'en réjouis en tant qu'adjoint qui suit ces sujets à la Ville de Paris. Ce que traverse cette régie de quartier et ce que traversent beaucoup de structures économiques. Une structure économique est un organisme vivant avec aussi des moments de crise. Il faut s'efforcer de répondre présent quand on le peut. Ce que je peux vous dire avec la vision que j'ai sur l'ensemble de Paris est que beaucoup de structures ont été fragilisées notamment dans le domaine de l'insertion, mais toutes les structures ne font pas l'objet d'un soutien comme cette Régie de quartier du 14^e. On la soutient, car elle est quand même plus solide. Elle a été construite depuis de nombreuses années sur le terrain. Ces gens se mobilisent pour construire. C'est ce qui donne confiance pour débloquer cette aide qui va permettre à la régie de prendre un nouveau départ. Le suivi va être renforcé. Par rapport aux questions que vous avez posées sur les activités de restauration, les locaux, etc., les structures de l'insertion et plus globalement de l'ESS fonctionnent bien quand les acteurs locaux participent le plus activement possible à la gouvernance. Ce sont aussi les acteurs locaux qui aident à construire les solutions les plus adaptées pour aider les structures à se développer.

Je le dis à chaque fois parce que nous avons quand même un enjeu sur beaucoup d'acteurs de l'ESS : il y a des difficultés à trouver des bénévoles notamment depuis la crise Covid, des difficultés dans les conseils d'administration à trouver des gens prenant le relais de gens qui ont beaucoup donné pendant des années qui veulent se retirer... C'est un appel pour dire qu'il ne faut pas hésiter à s'impliquer dans ces structures. Je sais que c'est votre cas, mais il ne faut pas hésiter à passer ce message. Ces structures de l'économie sociale et solidaire vivent aussi parce qu'il y a des dynamiques citoyennes permettant des dynamiques intéressantes dans les quartiers. Je me réjouis de ce soutien que j'espère collectif à cette belle régie du 14^e.

M^{me} CHEVALIER

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je me réjouis que la Régie de Quartier Flora Tristan qui est dans notre arrondissement depuis un grand nombre d'années voie ses difficultés être soutenues. Effectivement, son activité de restauration a été impactée par la crise Covid. Comme il a été demandé, on espère que cette subvention de 50 000 € permettra de remettre en équilibre une trésorerie malmenée. La régie part d'un plan de restructuration pour 2023. On comprend les difficultés. Jérôme MARCHAND parlait d'un comité de suivi. Il faut que nous entourions les 37 travailleurs qui sont en chantiers d'insertion et que cette aide financière serve à les protéger. Il ne faut pas que ces difficultés n'impactent pas le devenir et le suivi des travailleurs de la régie.

M^{me} PETIT

Je m'associe à toutes les prises de parole de mes collègues que je remercie beaucoup pour leur mobilisation auprès de la régie. Je veux vraiment appuyer le travail de l'ensemble du bureau et du conseil d'administration de la Régie. On a pu se dire très clairement les choses au bon moment pour aborder les décisions et mesures à prendre avec beaucoup de clarté et de réactivité. Une étape importante a déjà commencé : Martine a rappelé le début du plan de consolidation de l'activité Régie de quartier dont le cœur de l'activité est l'insertion par l'emploi et donc par des missions qui leur sont confiées par des clients. Il faut donc trouver des clients. Il faut aussi insister sur le lien social puisque le bureau de la régie tenait absolument à ce que cela ne soit pas abordé. Mais il faut que ce soit fait différemment. Il faut trouver une autre formule. Je rejoins ce qu'a dit Florentin : il faut qu'on arrive à prendre le temps de trouver avec les associations et avec les habitants et habitantes de ce quartier la solution nouvelle et à bâtir cette reconfiguration du lieu galerie, café culturel et espace de restauration afin de répondre à ce nouvel équilibre à trouver. La régie de quartier fonctionne par et avec les habitants ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et associatifs du coin. Il faut être attentif à ce lien. Les subventions d'investissement qui avaient pu avoir lieu sur la base d'un projet au budget participatif avaient permis à ce lieu d'être restauré. C'est ce qui doit nous guider pour que ce lieu garde cet intérêt général, collectif et associatif. On va trouver la formule adaptée et le bon cadre de travail pour réussir cela.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/30

- 2023 DAE 44 : Subvention exceptionnelle (50 000 €) à la Régie de Quartier Flora Tristan du 14^e et convention

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DAE 21 : Marché de la création Edgar Quinet (14^e) - attribution de la délégation de service public
 - 2023 DAE 51 : Marché de la création Edgar Quinet (14^e) - révision du règlement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Mélody TONOLLI qui va présenter les deux délibérations 21 et 51 de la DAE en même temps, car cela concerne le Marché de la création Edgar Quinet.

M^{me} TONOLLI

Il s'agit donc de délibérations qui concernent le Marché de la création Edgar Quinet qui permet à des artistes et des artisans d'art d'exposer et de vendre des œuvres originales. Ce marché attire une large clientèle d'amateurs d'art, mais c'est aussi un lieu de promenade privilégiée des habitants de l'arrondissement et des Parisiens et Parisiennes de manière plus large et de beaucoup de touristes. Cela fait partie des endroits que l'on aime voir à Paris, les endroits authentiques qui ont une histoire très liée à l'image qu'on peut avoir de Paris.

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de ce marché. La future convention est fixée à cinq ans et démarrera le 28 mai 2023. Il y a eu un travail préalable et un certain nombre d'étapes avant la sélection du nouveau prestataire. Ces étapes ont été suivies de près par ma collègue, Olivia POLSKI, qui a toujours un œil vigilant sur ce marché et ont permis d'établir un cahier des charges avec un niveau d'exigence renforcé sur certains sujets qui nous étaient chers et qui étaient chers aux artistes présents sur le marché, notamment sur tout ce qui est valorisation et attractivité du marché. C'est important de pouvoir renforcer ces aspects.

Sur les deux candidats qui ont fait parvenir leur offre, la société EGS a été retenue.

Je vous parle également rapidement du nouveau règlement du marché qui a été révisé aussi en concertation avec les artistes qui exposent. Cela a permis de faire évoluer deux points qui en avaient besoin notamment sur la présence requise sur les nouveaux artistes qui participent au marché et les différences entre les volants et les abonnés.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/31

- 2023 DAE 21 : Marché de la création Edgar Quinet (14^e) - attribution de la délégation de service public

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/32

- 2023 DAE 51 : Marché de la création Edgar Quinet (14^e) - révision du règlement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DLH 78 : Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association « Atelier d'Artistes en Exil » (AAE) pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une délibération qui concerne le stockage d'œuvres artistiques et de matériels d'artistes. Cela faisait un certain nombre de mois que l'association « Atelier d'Artistes en Exil » cherchait un lieu de stockage. Les bureaux de l'association sont pour l'instant rue d'Aboukir, mais ils ne sont pas suffisamment grands pour accueillir un espace de stockage. Une solution était trouvée dans les sous-sols, en dessous de la bibliothèque Aimé Césaire, où la Direction de la propreté et de l'eau avait des locaux qu'elle vient de libérer. Cela va permettre à cette association d'avoir ce stockage au moins pour 11 mois. Après, normalement, elle libérera les locaux rue d'Aboukir.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/33

– 2023 DLH 78 : Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association « Atelier d'Artistes en Exil » (AAE) pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DEVE 13 : Dénomination « Sentier Michel Piccoli » attribuée à l'actuel « Sentier d'Arcueil » dans le Parc Montsouris (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de rendre hommage à Michel Piccoli, acteur emblématique du cinéma et du théâtre français, né à Paris le 27 décembre 1925 et décédé le 12 mai 2020.

Issu d'une famille de musiciens, Michel Piccoli découvre sa vocation d'acteur dès l'enfance. Il débute en jouant des seconds rôles au cinéma et au théâtre. Il a participé à de nombreux films comme *Le Mépris* de Jean-Luc Godard qui l'impose auprès du public comme de la critique.

S'il a été apprécié dans des rôles de séducteurs ou de notable provinciaux, Michel Piccoli n'a pas hésité tout au long de sa filmographie à participer à des œuvres sulfureuses et expérimentales. Je vous laisserai les découvrir. Sa carrière est extrêmement riche, car il a joué dans près de 200 films et 50 pièces de théâtre. Dans les films, je voudrais relever le dernier qui m'a particulièrement marqué : son rôle dans *Habemus Papam* de Nanni Moretti qui date de 2011 et pour lequel il a été récompensé. Je vous encourage à le voir.

Son talent d'acteur a été récompensé à de nombreuses reprises.

Il était aussi un citoyen très engagé. Il a apporté son soutien aux sans-papiers et s'est engagé dans des associations comme SOS Racisme et Amnesty International.

Pour rendre hommage à cet acteur, cette délibération vous propose de procéder à la dénomination du Parc Montsouris dominant le lac.

M. LE DEZ

Le groupe PEC est ravi de cette proposition. Je parlerai plus de l'homme de gauche qui était Michel Piccoli que des plus de 50 pièces de théâtre ou 200 films qu'il a réalisés durant toute sa carrière.

Il avait entendu les déclarations haineuses d'Hitler à la radio pendant la Deuxième Guerre mondiale et cela l'a bouleversé. Plus tard, il dira : « *J'avais 17 ans, j'habitais à Paris. Pour les juifs du Vel' d'Hiv', je ne l'ai su que le lendemain. Je ne supporte pas d'entendre les gens dire "on ne savait pas". Je n'accepterai jamais qu'on parle ainsi devant moi parce que c'est le plus grand des mensonges et la plus grande lâcheté.* »

Cet homme de gauche a toujours milité dans différentes associations tout au long de sa vie et a lutté contre le Front National. C'est un bel hommage qu'on peut lui rendre le 14^e ce soir.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/34

– 2023 DEVE 13 : Dénomination « Sentier Michel Piccoli » attribuée à l'actuel « Sentier d'Arcueil » dans le Parc Montsouris (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DU 56 : Dénomination allée Mary Reynolds (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

C'est une autre dénomination, pour une femme.

Avec cette délibération, il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Mary Reynolds, artiste relieuse d'art et collectionneuse d'art.

Elle est née en 1891 à Minneapolis aux États-Unis et est décédée en 1950.

Elle s'est installée à Paris dans les années 20 au 14 rue Hallé dans le 14^e et a appris en 1929 l'art de la reliure auprès de Pierre Legrain, décorateur et relieur, figure des années 1920.

Créant son entreprise, elle réalise des reliures d'œuvres d'auteurs tels Alfred Jarry, Raymond Queneau, et Man Ray.

Elle se lie avec Marcel Duchamp qu'elle avait précédemment rencontré à New York et retrouvé à Paris. Ils entreprennent un travail collaboratif et créent notamment ensemble une reliure pour *Ubu Roi* d'Alfred Jarry. Ils entretiendront une relation amoureuse jusqu'à sa mort.

On peut souligner également l'engagement de Mary Reynolds. Lors de l'occupation allemande, Mary Reynolds s'engage en 1941 dans la résistance et transforme son atelier en plaque tournante du réseau Gloria S.M.H. Son adresse est dénoncée à la Gestapo, mais elle réussit à rejoindre les États-Unis. Elle retrouve, en 1945, Paris et son atelier rue Hallé.

Pour rendre hommage à cette femme formidable, il vous est donc proposé d'attribuer la dénomination « allée Mary Reynolds » au terre-plein central de l'avenue René Coty, voie publique, situé entre la rue Dareau et la rue de la Tombe Issoire.

M. LE DEZ

À travers cette deuxième proposition ce soir, l'occasion nous est donnée de féminiser davantage les espaces publics parisiens. Notre groupe se réjouit de cette dénomination sur le terre-plein central « allée Mary Reynolds ». Je voudrais rappeler qu'en 2001, seulement 6 % des rues, des espaces verts et

équipements de la Ville de Paris portaient le nom d'une femme. Aujourd'hui, nous sommes à peu près 14 %. Plus de 125 noms ont été attribués à une femme dans l'espace public depuis 2014.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/35

- **2023 DU 56 : Dénomination allée Mary Reynolds (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **2023 DAE 81 : Attribution d'une indemnité exceptionnelle à une kiosquière de presse parisienne - 4429 € - Signature de la convention afférente à cette indemnité**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Il s'agit de la poursuite d'un marché lancé lors de la précédente mandature, en 2015. Il s'agit du marché de renouvellement des kiosques de presse. Nous arrivons au bout. Il s'agit d'un des derniers kiosques qui a été modernisé, celui du 44 avenue du Général Leclerc. Cela concerne l'indemnisation pour la kiosquière, car son kiosque avait été fermé du 22 octobre au 1^{er} janvier, soit 66 jours. Il s'agit donc d'une indemnisation pour un montant de 4429 € estimés par rapport au chiffre d'affaires presse réalisé par rapport à la même période durant l'année précédente.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/36

- **2023 DAE 81 : Attribution d'une indemnité exceptionnelle à une kiosquière de presse parisienne - 4429 € - Signature de la convention afférente à cette indemnité**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DJS 37 : Subventions (227 000 €), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} PETIT

En l'absence d'Anissa GHAI, je vais présenter ces délibérations et d'abord la DJS 37 qui prévoit un soutien de la Ville à neuf associations pour un travail en direction de la jeunesse et de l'accès aux droits ainsi que de prévention des conduites addictives dans le secteur numérique.

Cette délibération présente un montant total de 227 000 € de subventions à plusieurs associations qui travaillent sur l'ensemble du territoire parisien dans les quartiers prioritaires aussi dans les structures jeunesse parisiennes : l'association Réel Symbolique Imaginaire La Ressource dans le 17^e ; l'association Verlavan, nouvel acteur associatif qui intègre ce groupe d'interventions associatives sur la Ville de Paris ; l'association Les Hauts de Belleville du 20^e arrondissement ; l'association Relais Ménilmontant dans le 20^e ; l'association Génération Numérique qui associe le social dans le 14^e arrondissement ; le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (CLLAJ de Paris) à qui on accorde une des subventions les plus importantes de cette délibération, une subvention de 120 000 €, mais qui est un acteur institutionnel de la jeunesse sur l'ensemble du territoire, notamment dans sa permanence à Quartier Jeunes (QJ) ; l'association Ensemble2Génération (E2G) pour une subvention de 10 000 € ; l'association Le ParisSolidaire pour une subvention de 10 000 € ; et l'association Règles Élémentaires pour une subvention de 5000 €.

Je vous propose d'en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Dans la fiche de présentation des associations, il y a des présentations sur tout le monde, mais je n'ai pas vu Génération Numérique. Est-ce une erreur ? L'association du 14^e qui est subventionnée, c'est bien Génération Numérique ?

M^{me} PETIT

Génération Numérique a son siège dans le 14^e arrondissement. Elle n'a pas encore d'activité dans le 14^e. Mais elle interviendra lors d'un forum jeunesse au niveau parisien à l'Hôtel de Ville le 25 mars prochain.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En fait, il n'y a aucune action spécifiquement dans le 14^e sur ce projet de délibération.

M^{me} PETIT

Pas encore. Génération Numérique est une association nationale qui a son siège social dans le 14^e. Les associations Verlavan et Génération Numérique sont les deux nouvelles associations qui intègrent ce groupe de partenaires associatifs qui vont intervenir dans ce domaine.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Mais il n'y a rien dans le dossier. C'est un vote très indirect.

M. RABADAN

Dans la lignée de mon intervention précédente sur l'accès aux droits, c'est très important de s'adresser aussi aux populations jeunes. Même si ce n'est pas encore effectif sur le territoire du 14^e, cette association a son siège dans le 14^e et intervient au sein du Quartier Jeune. L'accès aux droits doit être connu des plus jeunes. Je trouve que cette délibération le permet. Ce n'est qu'un début. Au travers

de la crise que l'on a connue et notamment que les jeunes ont connue avec le Covid, l'accès aux droits devient vital en particulier pour ceux qui sont en difficulté. Je souhaitais appuyer cette délibération. J'espère que ce travail va s'accroître dans les années à venir, car la jeunesse parisienne et nationale en a bien besoin.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/37

– 2023 DJS 37 : Subventions (227 000 €), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

Rapporteuse : Mme Anissa GHADI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 SG 7 : Transformations Olympiques - Subventions (100 000 €) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basketball et MAIF

Rapporteuse : Mme Anissa GHADI

M^{me} PETIT

Je propose à Pierre de remplacer Anissa pour cette délibération.

M. RABADAN

C'est une subvention de 100 000 € et une convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basketball et MAIF suite à la rénovation d'un certain nombre de terrains de baskets qui a eu lieu sur l'ensemble du territoire parisien et notamment le 14^e avec un terrain que nous avons inauguré il y a peu dans le Parc Montsouris qui était issu d'une convention similaire avec la Fédération Française de Basket et la Caisse d'épargne. Nous avons trouvé un nouveau partenaire avec la MAIF pour continuer l'ensemble de ces rénovations. Ce sera le cas aussi dans le 14^e avec un deuxième terrain, le terrain Henri et Achille Duchêne, en plus des 17 autres terrains qui sont rénovés dans Paris alors que nous en avons déjà fait 19.

C'est une délibération qui s'inscrit dans le cadre de l'héritage des Jeux notamment de la mobilisation de certains acteurs économiques dans le cas des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui sont très bien notamment parce qu'ils permettent de décorer l'ensemble de ces terrains de basket avec des œuvres artistiques même quand ils sont protégés comme c'était le cas dans le Parc Montsouris. Cela embellit les terrains de jeux. Cela invite des jeunes et moins jeunes à y aller plus souvent, car il est plus agréable de jouer sur ce type de terrain que sur des terrains gris ou en asphalte.

Nous sommes très heureux d'avoir trouvé ce partenariat et de pouvoir le continuer dans le cadre des 17 prochains terrains en 2023. Nous essaierons de le continuer au-delà de 2024 et des Jeux olympiques et paralympiques.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/38

– 2023 SG 7 : Transformations Olympiques - Subventions (100 000 €) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basketball et MAIF

Rapporteuse : Mme Anissa GHADI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DEVE 5 : Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Guillaume DURAND qui va remplacer Sinda MATMATI.

M. DURAND

Le dispositif CoprOasis vise à mener un partenariat avec l'Agence parisienne du climat pour le développement de ce dispositif qui concerne l'abattement pluvial et la végétalisation des copropriétés. Il s'agit d'appliquer de façon locale les enjeux du Plan Climat et notamment les enjeux du Plan pluie.

En pratique, ce soutien doit permettre d'accompagner les copropriétés dans la réalisation des études préalables à toute désimperméabilisation et végétalisation sous forme de « chèque » forfaitaire, d'un montant de 5000 € et de les accompagner dans les travaux.

Les conditions pour les espaces libres sont les suivantes : il faut que les pluies courantes de la surface de projet soient récupérées. Le projet doit permettre d'obtenir un gain de végétalisation d'au moins 10 %. Le chiffre pourrait paraître faible, mais l'objectif est que les petites copropriétés ne soient pas exclues. Le projet doit comporter au moins deux strates végétales et il faut qu'au moins 50 % des plantations soient des espèces régionales. Ce point devrait être précisé, car nous essayions actuellement de planter des espèces plus méridionales. En effet, avec le changement climatique à venir, certaines espèces qui pourraient paraître exotiques vont devenir des espèces régionales de l'Île-de-France. Il faut aussi privilégier la présentation d'arbres fruitiers.

Concernant les toitures, l'idée est d'avoir un substrat minimum de 10 cm pour récupérer les eaux de pluie et qu'un minimum de 70 % de la surface libre de toiture soit végétalisée.

Les aides aux travaux seront plafonnées à 30 000 € par projet dans la limite de 80 % du montant hors taxe.

Comme je le disais, ce dispositif sera piloté par l'Agence Parisienne du Climat avec laquelle il est proposé de passer une convention afin qu'elle fasse la promotion du dispositif d'aide CoprOasis auprès des copropriétés, qu'elle les assiste auprès des bureaux d'études et entreprises en charge de la réalisation des travaux, qu'elle vérifie la conformité des études et qu'elle suive les dossiers.

De son côté, la Ville de Paris assurera le paiement des subventions et l'instruction administrative.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On aurait pu s'attendre à ce que cela vienne avec le PLU ou après, mais la cause est juste. On votera ce projet de délibération. J'ai juste deux points.

Je crains pour que cela devienne une usine à gaz. Je ne vois pas tellement le sens des plantes régionales. Je ne sais pas qui contrôlera cela. Allez-vous survoler les copropriétés avec des drones pour vérifier ou demander les factures de Truffaut ?

Le deuxième point concerne les 70 % de toiture végétalisée au moins. Cela me semble trop restrictif.

Sous cette réserve, on votera pour le projet de délibération.

M. DURAND

Concernant les 70 % de surface libre, l'idée est de ne pas avoir juste un petit carré d'herbe à côté de travaux qui auraient pu être financés autrement et d'inciter les copropriétés à aller plus loin.

Concernant les espèces régionales, je ne pense pas qu'il y aura des drones municipaux pour surveiller. Vous savez que nous sommes a priori contre la vidéosurveillance, y compris pour les arbres. Plus sérieusement, l'idée est de vérifier et surtout de conseiller. Il ne me paraît pas délirant dans le cadre de subventions d'implanter des espèces qui vont pouvoir survivre. L'idée de comprendre qu'on est là pour végétaliser, rafraîchir et capter l'eau de pluie et pas uniquement pour de l'embellissement et de l'ornement.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/39

– **2023 DEVE 5 : Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DPE 4 : Subventions (407 500 €) à 11 associations gestionnaires de ressourceries recycleries et signatures d'avenants à trois conventions**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne le renouvellement de subventions dans le cadre de convention pluriannuelle d'objectifs à deux ressourceries du 14^e que nous connaissons bien. Pour la Ressourcerie Créative, il s'agit d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 000 € avec quelques projets pour 2023, notamment un nouveau local pour des ateliers participatifs, des actions de sensibilisation et de développement durable qui ciblera notamment les scolaires et les plus jeunes. La Ressourcerie Créative s'associera au Trimobile que met en place la Ville au niveau du boulevard Edgar Quinet afin de permettre aux habitants du 14^e des solutions hors les murs de revalorisation des objets de seconde

main. La convention prévoit aussi l'accès gratuit avec quelques conditions à la déchetterie Hyacinthe Vincent et à son local de réemploi.

La deuxième association est la Table des Matières située 51 rue de l'Abbé Carton pour une subvention de fonctionnement de 10 000 €. L'association créée en 2016 travaille au recyclage d'objets culturels, notamment apportés par des médiathèques, des libraires et certaines maisons d'édition avec un lieu de vente, d'échange et de prêt de livres, mais aussi de CD, DVD et parfois instruments de musique.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

L'ambition de la ressourcerie est très bien. Je trouve quand même que ce sont des subventions sur un même Conseil d'Arrondissement. Si je me souviens bien, il y en a une de 25 000 et là une de 39 000. C'est un volume de soutien public très élevé qui interroge quand même un peu sur le modèle économique. C'est le lancement, etc. Mais cela fait quand même beaucoup d'argent. J'aimerais qu'on puisse faire un point régulier. Je pense que l'année prochaine, il y aura une subvention de fonctionnement aussi. Mais je voulais souligner que c'était une subvention extrêmement importante. Je suppose que l'un des deux est au budget participatif. C'est toujours la même histoire : vous détournez une partie du budget participatif pour faire voter vos subventions. C'est pour cela que nous avons deux projets de délibération. L'ampleur du financement m'interroge. On va voter. La cause est bonne. Mais on aimerait une évaluation sérieuse de l'action et du modèle économique.

M. RABADAN

Sur un ton un peu plus positif, je vais sortir du 14^e. Guillaume a très bien valorisé le travail de la Ressourcerie Créative que j'ai pu constater à plusieurs reprises et qui répond à une demande très importante, au-delà du recyclage, à un accès à des vêtements et des équipements bien moins chers que dans le commerce traditionnel. Je voulais valoriser auprès des clubs sportifs du 14^e une ressourcerie qui se trouve dans le 17^e et souligner le travail fait dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de l'ensemble des ressourceries et des réutilisations d'équipements, notamment pour les personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir recours à des équipements neufs. Je voulais donc souligner le travail du Séjour Sportif Solidaire, l'association qui soutient la ressourcerie sportive qui est boulevard Bessière dans le 17^e et qui rouvre ses portes. Si certains de ceux qui nous écoutent n'ont pas les moyens d'acheter du matériel sportif notamment, ils peuvent en trouver là-bas des prix tout à fait modiques pour des équipements d'excellente qualité. Je souhaitais le souligner ici pour appuyer cette délibération et l'ensemble de ces projets faits dans le cadre de la Ville de Paris.

M. LETISSIER

Pourquoi soutenons-nous très fortement les ressourceries et les recycleries à Paris ? C'est simplement parce que ce sont des acteurs majeurs d'une stratégie écologique de gestion des déchets. Comme vous le savez sûrement, nous avons aujourd'hui un enjeu, car si nous regardons les tonnages de déchets, notamment des particuliers, les quantités augmentent alors que nous savons que dans le cadre d'une politique écologique, il faut réduire ce volume de déchets. Face à tous ces déchets, nous avons plusieurs solutions à notre disposition. La solution la plus pertinente est de réduire le volume des déchets que nous produisons. Pour cela, nous avons des solutions : le vrac, la réduction des emballages, etc. La deuxième solution la plus vertueuse derrière est tout ce qui se fait autour du réemploi, de la réparation où l'on allonge la durée de vie des produits et l'on n'est pas obligé de racheter, de produire de nouveaux déchets et d'utiliser des matières neuves qui prélèvent les ressources naturelles et consomment beaucoup d'énergie. On a ensuite le recyclage. Puis, il y a les pires solutions l'incinération et surtout l'enfouissement. Malheureusement, nous enfouissons encore beaucoup en Île-de-France. L'enjeu est de diminuer la quantité de déchets enfouis.

Ainsi, nous soutenons massivement les recycleries et ressourceries parce qu'elles sont très vertueuses en matière de gestion des déchets. Leur bilan écologique est très bon. Mais c'est aussi parce que cela fait des économies sur le service public de traitement des déchets. Quand une recyclerie ou une ressourcerie captent des déchets apportés par des particuliers, ce sont des déchets qui ne vont pas

dans les poubelles. Ce sont donc des coûts de traitement en moins pour la collectivité. Nous avons donc un double intérêt à soutenir ces structures. C'est quasiment du service public de gestion des déchets vertueux, porté par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce sont aussi des acteurs qui font beaucoup de sensibilisation à la réduction des déchets. Ce sont des acteurs essentiels d'une politique de gestion des déchets. Aujourd'hui, on peut quand même se réjouir que sur tout Paris, on ait 67 recycleries et ressourceries au total. Cela n'a jamais été aussi élevé. Il faut poursuivre ce mouvement. Plus on aura de recycleries et ressourceries, plus on gèrera intelligemment nos déchets.

Les montants que vous évoquez, Mme CARRÈRE-GÉE, sont complètement justifiés. Il faut accélérer. Il faut mettre toujours plus de moyens sur ce type d'investissement, car c'est de l'argent mis sur une gestion intelligente des déchets. Je me réjouis de voir que des acteurs comme la Ressourcerie Créative et la Table des Matières sont depuis plusieurs années dans le 14^e. Comme elles sont là depuis plusieurs années, elles jouent un vrai rôle de lien social, elles continuent à se développer... On sera évidemment à leur côté et j'espère que vous aussi, Mme CARRÈRE-GÉE.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/40

– 2023 DPE 4 : Subventions (407 500 €) à 11 associations gestionnaires de ressourceries recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DPE 5 : Subventions (153 000 €) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne notre « Territoire Zéro Déchet » qui est située dans le périmètre délimité par l'avenue René Coty, la rue d'Alésia, la rue Sarrette et la rue Paul Appell et plus spécifiquement l'action que mène l'association Biocycle. Dans ce « Territoire Zéro Déchet », l'idée est de renforcer les initiatives locales et de proposer des actions afin qu'il y ait un changement de comportement des habitantes et des habitants de ce quartier en termes de prévention et de réduction des déchets avec notamment des actions de sensibilisation et d'information sur l'ensemble des dispositifs concernant ce sujet, notamment les gestes de tri, les écocgestes, mais aussi la valorisation des dispositifs de collecte.

En 2022, plusieurs choses ont été faites, notamment des pieds d'immeubles pour aller vers les habitants, des actions de sensibilisation au zéro déchet, des ateliers de fabrication individuelle avec des animations qui ont lieu dans l'espace public, notamment sur la place des Droits de l'Enfant et avec le porte-à-porte, et l'organisation de semaines de pesée dans les écoles pour encourager et mobiliser dès le plus jeune âge à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un travail a été fait avec les commerçants du quartier pour les engager à l'expérimentation du dispositif de consigne de verre et de la sortie de plastique à usage unique.

Pour 2023, les objectifs sont une priorisation à la sensibilisation notamment sur les biodéchets auprès des commerçants et une analyse de la réduction factuelle sur le quartier avant le dispositif « et ensuite » en s'appuyant sur le diagnostic de la DPE. Enfin, il s'agit de mettre en place un renforcement de la coopération du réseau local d'acteurs dans leurs différentes spécialisations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/41

– 2023 DPE 5 : Subventions (153 000 €) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DLH 69 : Ancien Observatoire du Parc Montsouris (14^e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation du tarif d'occupation par l'Association Française d'Astronomie

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne l'occupation de l'Observatoire du Parc Montsouris par l'Association Française d'Astronomie. Il s'agit de renouveler la convention d'occupation du domaine public faite en 2006 pour une durée de 12 ans, mais qui avait été prolongée jusqu'en décembre 2022.

L'Association Française d'Astronomie développe plusieurs activités, notamment de la formation et des journées d'initiation à l'observation et à l'astronomie, de l'animation sur l'historique du site dans le Parc Montsouris, de l'animation de festivals spécifiques sur l'astronomie et la publication d'un magazine *Ciel et Espace*.

La Ville a lancé un nouvel appel d'offres sur cet espace et c'est l'Association Française d'Astronomie qui l'a emporté. Il est donc proposé de renouveler cette convention d'occupation pour une durée de cinq ans avec l'obligation pour l'association de réaliser des travaux de rénovation extérieure de la Coupole et des travaux d'entretien du pavillon des Longitudes, contre une redevance versée à la Ville.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/42

– 2023 DLH 69 : Ancien Observatoire du Parc Montsouris (14^e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation du tarif d'occupation par l'Association Française d'Astronomie

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DDCT 3 : Appel à projets politique de la ville - subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1^{re} enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit dans cette délibération de présenter l'appel à projets politique de la ville. Comme vous le savez, cet appel à projets est lancé chaque année afin de soutenir les actions des différentes associations qui jouent un rôle primordial dans les quartiers populaires. Cette année, il nous est proposé de voter des subventions à différentes associations pour cette première enveloppe.

Il s'agit de l'association Le Temps des Mots à hauteur de 2000 €, l'association Ma Partition de vie à hauteur de 2000 €, Œuvre participative à hauteur de 2500 €, ARTMELE à hauteur de 1000 €, YACHAD à hauteur de 1000 €, ainsi que la Compagnie Les Écriés à hauteur de 2500 €.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit de reconductions. Ce sont des associations que nous connaissons bien qui proposent, depuis de nombreuses années pour certaines et plus récemment pour d'autres, des actions extrêmement utiles et très bien accueillies par les habitants dans le quartier politique de la ville.

Pour cette première enveloppe, il vous est proposé de voter un total de 11 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/43

– 2023 DDCT 3 : Appel à projets politique de la ville - subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1^{re} enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DDCT 4 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 € pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Concernant cette délibération, il s'agit de soutenir et sécuriser les associations notamment les quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Il s'agit d'associations que l'on connaît bien avec lesquelles nous sommes en partenariat depuis un certain nombre d'années. Il s'agit d'accompagner l'association APASO, la Compagnie bouche à bouche, La Compagnie à force de rêver, le Marché solidaire et l'association Mains agiles. Vous pouvez voir les différents montants.

L'objectif de ces conventions pluriannuelles est de sécuriser les financements de ces associations et de leur éviter des démarches administratives trop nombreuses.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/44

- 2023 DDCT 4 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 € pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DDCT 11 : Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement (80 000 €) à neuf associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération concerne le Fonds de Participation des Habitants (FPH) notamment dans les quartiers populaires. Ce fonds permet le financement de petits projets qui sont proposés par les habitants des quartiers populaires, mais aussi par des associations de ces quartiers populaires. Cela permet de débloquer rapidement des fonds pour mener des actions très rapidement et éviter des démarches administratives ciblées complexes pour des habitants qui souhaiteraient organiser de petits projets dans le quartier. C'est donc extrêmement localisé. L'association Léo Lagrange qui gère le centre socioculturel Maurice Noguès est le porteur de ce projet et organise régulièrement des réunions afin de pouvoir attribuer ces différences aux habitants. D'ailleurs, le conseil citoyen fait partie des décideurs. Le montant est de 4000 €.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/45

– 2023 DDCT 11 : Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires -- subventions de fonctionnement (80 000 €) à neuf associations

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 SG 6 : Transformations Olympiques - Subventions (43 036 €) et conventions entre la Ville de Paris et trois associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération concerne un sujet qui va arriver très vite, car il s'agit des transformations olympiques et d'une convention entre la Ville de Paris et des associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Depuis quelques mois, la Ville de Paris est pleinement engagée dans le dispositif Olympiade culturelle de Paris 2024. Pour ne pas laisser de côté des quartiers populaires, il est important pour la Ville de proposer différents financements pour différents projets dans les quartiers politique de la ville.

Ici dans le 14^e, le projet qui a été retenu est celui du centre socioculturel Maurice Noguès : Zik 14. Il s'agit d'un événement fédérateur notamment autour de la Fête de la Musique qui propose des ateliers hebdomadaires. C'est construit en amont et pas uniquement sur une journée. Il y a des stages intensifs de danse, de parkour, de musique, etc., animés par des professionnels et par des associations locales. En effet, le centre socioculturel travaille en partenariat avec des associations du quartier. Le public cible est tous les habitants, mais en particulier les familles du quartier politique de la ville. Pour ce projet, il vous est proposé de voter une subvention à hauteur de 14 000 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai une observation qui a trait aux commentaires faits dans l'exposé des motifs. On va confier les projets musicaux et de danse à la fédération Léo Lagrange. Je ne connaissais pas leur compétence en la matière. « 11 projets ont été financés en 2022. Malgré trois annulations de dernière minute en fin d'année, un objectif de 15 projets est tout à fait réalisable, mais la présence d'un reliquat limite le montant de la subvention de cette année. » Est-ce que cela signifie que vous tenez compte dans la subvention du fait qu'ils n'ont pas utilisé les dernières ?

M. GHANEM

Pour répondre à votre question sur l'association, il s'agit du porteur de projet. Le centre culturel mène ce projet avec différentes associations locales. Ce projet est coconstruit à la fois avec les associations locales et avec les habitants. L'objectif est de proposer une olympiade culturelle aux habitants. Il y a différents musiciens professionnels et danseurs professionnels qui sont sollicités à travers ce centre socioculturel.

Concernant les financements dont vous faites part, il faut savoir que c'est un projet relativement nouveau dans le sens où c'est mis en place dans l'objectif Paris 2024. Ce ne sont pas des projets qui existent depuis très longtemps.

M^{me} PETIT

Pour compléter, tout est marqué dans l'article 2 de la convention qui est jointe à la délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que 11 projets ont été financés en 2022 et trois n'ont pas été réalisés, qu'il est tout à fait possible d'en réaliser 15 cette année, mais que l'existence d'un reliquat diminue d'autant le montant de la subvention. Est-ce que cela veut dire que le montant de la subvention de l'année dernière n'a pas été complètement utilisé du fait de ces annulations et que donc on réduit la subvention cette année ?

M^{me} PETIT

Oui.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/46

– **2023 SG 6 : Transformations Olympiques - Subventions (43 036 €) et conventions entre la Ville de Paris et trois associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒU

– **V14 2023 01 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier**

M^{me} PETIT

Nous allons procéder à l'examen des questions et des vœux inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil d'Arrondissement. Je tiens à m'excuser : nous avons oublié de mettre les vœux des Conseils de Quartier en tout premier point à l'ordre du jour pour la première application de cette disposition. C'est un oubli de ma part et je m'en excuse platement en particulier auprès du Conseil de Quartier Pernety et des auteurs de ce vœu. Je vous propose donc de passer ce vœu tout de suite.

Intervenante Conseil de Quartier Pernety Mme Olivia FDIDA

Depuis trois ans, c'est-à-dire le premier confinement, on se réunissait au sein du quartier Pernety-Plaisance, plus spécifiquement rue des Thermopyles, sauf lors du premier confinement puisque le square était fermé pour les Toutous du quartier. Cela nous a permis à nous, maîtres, de ne pas rester isolés, mais aussi à nos chiens de se socialiser. Cela a aussi permis aux personnes sans chien d'être en contact avec nous. On leur a fait leurs courses, on ne les a pas laissés seuls. Il y a eu ce lien social, cette aide. Cela ne s'est pas arrêté après la crise sanitaire. Cela continue encore aujourd'hui.

D'ailleurs, nous aidons aussi les chiens des non-voyants du quartier. Même pour eux, faire appel à une association pour promener leurs chiens coûte cher. Même si leurs chiens sont éduqués pour faire le « travail » de chien de non-voyants, ils ont aussi besoin d'extérioriser et d'être au contact avec nos chiens.

Quand on les promène, en général, nos chiens sont tenus en laisse de rallonges qui font en général 5 ou 2 m. Ce ne sont pas des chiens dangereux. Il n'y a pas de caniparc dans le quartier Pernety-Plaisance. Je sais que les lois en vigueur n'autorisent pas les chiens dans les squares. On n'a pas de caniparc digne de ce nom. Je précise que le groupe Toutous du Quartier est intergénérationnel, de 20 à 90 ans pour la plus âgée. Les chiens sont petits, certains sont âgés et ne peuvent pas aller jusqu'à Denfert-Rochereau. Je peux peut-être y aller, mais par exemple, ma mère ne va pas marcher pendant une demi-heure pour aller jusqu'à Denfert-Rochereau pour mon petit chien. Sans cela, je n'aurais pas connu Gisèle qui est dans la salle et tous ces gens. Nous nous entraïdons : quand il y a des problèmes de garde ou de chien malade, on est tous solidaires. On est même solidaire des gens sans chien.

Mon défunt père, que vous connaissiez, disait que le livre de notre histoire est écrit bien avant notre naissance. On ne peut pas le changer, on peut juste l'améliorer. Je vous demande aujourd'hui d'améliorer le chapitre de la vie de nos anges à quatre pattes qui sont pour nous des membres de notre famille, à savoir expérimenter l'accès aux squares Alberto Giacometti et Françoise Héritier tenus en laisse de rallonges, sans avoir forcément la police municipale ou des agents de la municipalité pour nous verbaliser.

Cela fait trois ans que je monte ce projet. On en a discuté avec les agents de la municipalité, les jardiniers. Ils n'ont jamais vu de déjections canines, ce sont surtout des déjections humaines et des déchets de nourriture.

Je ne suis peut-être pas la hauteur de Martin Luther King, mais je fais vraiment le rêve que vous accédiez à notre demande, à savoir de laisser l'accès au moins une heure par jour le matin et une heure le soir dans ces squares afin de maintenir le lien social qu'on a su créer depuis plus de trois ans maintenant. Merci.

M^{me} PETIT

Je voulais savoir quels sont les élus qui souhaitent intervenir sur ce vœu. Puis, Sidonie PARISOT interviendra au nom de l'équipe municipale.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je crois qu'il est effectivement indispensable de trouver les voies et moyens dans notre 14^e arrondissement de faire toute leur place aux chiens qui sont quasiment exclus partout. C'est vraiment important. C'est une cause que nous partageons.

Ceci étant dit, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu. On est tout à fait respectueux des conseils de quartier. On est tellement respectueux qu'on est assez intransigeant sur leur bon fonctionnement et leur fonctionnement régulier. Concernant l'adoption de ce vœu, nous avons été alertés par des membres et des associations locales sur le fait qu'il a été adopté de façon irrégulière puisqu'ont participé au vote au moins cinq personnes qui n'avaient pas le droit de voter, car elles avaient été inscrites sans que soit respecté le délai de six semaines d'antériorité pour avoir le droit de voter, conformément à la charte des conseils de quartier du 14^e. Vous avez d'ailleurs envoyé un mail indiquant que certaines inscriptions étaient antidatées afin que ces personnes puissent voter pour le vœu.

Nous sommes pour faire une place aux chiens, nous sommes très favorables aux conseils de quartier, mais on souhaite qu'il fonctionne correctement. On vous saurait donc gré, Madame la Maire, de bien vouloir reporter l'examen de ce vœu à une séance ultérieure et nous parlerons du fond de nos amis les chiens. Merci.

M. DE FARAMOND

Je vais répondre sur le fonctionnement des conseils de quartier où l'on ne vous voit pas très souvent, Mme CARRÈRE-GÉE. Je vous rappelle que les plénières sont ouvertes à l'ensemble des habitants et habitantes.

Quand on est rajouté dans des groupes de mails puis enlevé de façon aléatoire, il y a des problèmes. Il y a effectivement eu contestation de ce vote sur la base du mail que vous avez évoqué. Mais il y a un principe : c'est le service démocratie locale qui est en charge de la liste d'émargement qu'il amène au début de chaque plénière, qui vérifie et comptabilise si les personnes répertoriées ont bien le droit de vote consécutif à une déclaration d'intérêt et de participation six semaines au préalable. Toutes les vérifications ont été faites. Il n'y avait pas de malversations sur les votants de ce vœu. Il y a eu un mail avec des expressions regrettables, mais le service démocratie locale a fait son travail, et je peux vous assurer que nous sommes très attentifs sur le vote des vœux des conseils de quartier jusqu'à présent présentés en Conseil d'Arrondissement. Nous sommes extrêmement portés sur le respect de la charte des Conseils de quartier.

M^{me} PETIT

Merci, Elliot, pour cette précision. Parfois, les choses sont un peu mouvementées dans le Conseil de Quartier Pernety. On s'appuie beaucoup sur le travail de suivi qui est réalisé par l'équipe qui suit les conseils de quartier à la mairie. Sidonie, je te laisse répondre sur le fond du sujet.

M^{me} PARISOT

Ma fonction d'élue en charge de la condition animale et avec l'appui de la Maire du 14^e et de l'équipe municipale m'a amené il y a environ deux ans à soutenir très fortement une initiative d'expérimentation de créneaux de chiens sans laisse au Jardin de l'Observatoire. Elle a vu le jour et n'aura, hélas, duré qu'un an. En effet, ce créneau horaire accordé de l'ouverture du jardin jusqu'à 10 heures a attiré un grand nombre de propriétaires de chiens et le jardin a subi des détériorations manifestes, d'autant que la limite du créneau horaire était peu respectée. Cette expérimentation a été rendue possible, car il n'y a pas d'aires de jeux pour enfants dans ce Jardin de l'Observatoire. Le square Alberto Giacometti et le jardin Françoise Héritier sont interdits aux chiens même tenus en laisse. C'est pour une raison simple prévue par le règlement des parcs et jardins en son article 11 : « L'accès des animaux de compagnie tenus en laisse est autorisé au sein des jardins ne comportant pas d'aires de jeux pour enfants et dans certains parcs signalés comme tels. » Les jardins en question disposent de jeux pour enfants et il serait dommage de les retirer même s'ils vous paraissent peu utilisés.

Le lien social et l'entraide entre habitants et habitantes favorisés par la rencontre autour des chiens et de leur bien-être sont indéniables et il est souhaitable que cela puisse perdurer. Néanmoins, nous ne voterons pas ce vœu pour les raisons que vous avez exposées plus haut. Mais vous avez tout à fait raison : il manque des espaces canins dans Paris et dans l'arrondissement en particulier. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un espace canin va voir le jour prochainement dans le square Jules Durand situé entre la rue Leonidas et la rue Olivier Noyer, donc à proximité immédiate des jardins en question, en particulier le jardin Françoise Héritier.

Intervenante Conseil de Quartier Pernety

Pour information, dans le square Françoise Héritier, les jardins pour enfants sont bien séparés. Ce serait juste en attendant. Mais je vous remercie pour cette superbe annonce. Puisque c'est à proximité, cela nous permettra de continuer. Tout ce que veulent nos chiens est de continuer à se retrouver entre eux. Mais je précise que dans le square Françoise Héritier, le jardin est vraiment séparé des aires de jeux pour enfants. Au square Alberto Giacometti, à part les deux tables et la nacelle, il n'y a jamais d'enfants. Je prends compte que vous nous promettez ce square rue Leonidas et rue Olivier Noyer. Comme il est long, il sera parfait.

M^{me} PARISOT

Il ne sera peut-être pas totalement dédié aux chiens. Mais ce sera un bel espace.

Intervenante Conseil de Quartier Pernety

De toute façon, on ne demande pas un caniparc à 100 %. Vous pourrez vérifier que nous sommes maintenant place de la Garenne. Nous y restons de 11 à 12 heures. Le soir, les sorties sont rue des Thermopyles pour attraper après le square Françoise Héritier pour retourner vers la rue Pernety ou la rue du Moulin des Lapins. Nous vous demandons simplement l'autorisation de passer en laisse en attendant d'avoir le square que vous nous promettez sans être verbalisés.

M^{me} PARISOT

On vous a répondu sur ce point. On ne peut pas se substituer à la police. Il y a un règlement.

M^{me} PETIT

Nous avons une expérience vraiment très difficile à l'Observatoire. Vous, vous êtes de bonne foi et vous êtes constructive dans la démarche avec un groupe de cinq, six, voire 10 personnes qui s'engagent à respecter ce que vous proposez. Mais après, c'est connu de beaucoup plus de monde. Là, les mauvaises habitudes sont prises et il est beaucoup plus difficile et beaucoup plus long de faire respecter et reprendre des habitudes. On préfère privilégier la piste d'aménagement de lieux avec un maillage beaucoup plus important sur le 14^e arrondissement avec des lieux bien identifiés. Aujourd'hui, si l'on autorise cela, on aura beaucoup plus de remarques des riverains. On a déjà dans le quartier Pernety beaucoup plus de remarques des parents, des personnes fréquentant le parc, etc., qui ne veulent pas qu'on revienne sur cette mesure de règlement. On préfère bien aménager les choses, avoir un maillage et faire les choses dans cet ordre-là. Ce qu'a dit Sidonie sur le square Jules Durand est vrai. Depuis le début de son mandat, Sidonie demande à la Direction des espaces verts de trouver des lieux supplémentaires. On en trouve. Il n'y a pas que le caniparc rue Denfert-Rochereau. Il y en a aussi un Porte de Vanves. La direction des espaces verts a suggéré à Sidonie cet endroit. Nous le ferons donc là.

En attendant, le règlement des parcs et jardins est fait pour que tout le monde puisse s'y retrouver à tous les moments de la journée.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/47

– **V14 2023 01 : Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier**

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	0
Avis défavorable :	22
Abstentions :	1
Ne prennent pas part au vote :	5

QUESTIONS

– Q14 2023 01 : Question à Madame la Maire du 14^e arrondissement de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe 100 % 14^e relative à la consommation et aux économies d'énergie dans les bâtiments municipaux

M^{me} PETIT

On passe aux trois questions posées par le groupe 100 % 14^e. La première concerne les consommations et les économies d'énergie dans les bâtiments municipaux.

M. VIRY

Merci, Madame la Maire. Effectivement, cette question a trait à la consommation et aux économies d'énergie.

Depuis quelques mois, les pouvoirs publics ont mis en place les mesures d'économie et d'étalement de la consommation d'énergie - en particulier d'électricité. Ces mesures sont nécessaires à court terme, mais aussi à long terme si l'on considère l'enjeu climatique. Elles n'en soulignent pas moins les erreurs stratégiques majeures des derniers gouvernements en matière de politique énergétique et de stratégie industrielle pour la production d'électricité.

Cela étant, limiter notre consommation d'énergie doit être un réflexe, indépendamment de la conjoncture. Or, lorsque l'on se déplace dans Paris et notamment dans le 14^e arrondissement, on peut observer que des bâtiments municipaux restent éclairés tard le soir, c'est-à-dire après leurs heures de fermeture, et/ou le week-end. Il peut s'agir d'éclairage ornemental, d'éclairage de vitrines à caractère publicitaire, de parties communes d'immeubles municipaux...

Sans préjuger des motifs, nous vous demandons de bien vouloir nous éclairer sur plusieurs points : quelles mesures spécifiques ont été décidées en matière d'économie d'énergie dans notre arrondissement ? Comment ces mesures sont-elles mises en œuvre dans les différents types d'immeubles relevant de la Ville : bureaux, écoles, gymnases, conservatoire, etc. ? Quels immeubles sont éventuellement exclus du champ d'application, pour des raisons légitimes par exemple la sécurité ? Quel contrôle est fait de leur application et quelles mesures de sensibilisation du personnel sont déployées ? Quelle politique de plus long terme est envisagée ou prévue pour faire des immeubles actuels des « bâtiments intelligents », c'est-à-dire avec modernisation des installations techniques, régulation automatique des consommations, etc. ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je réponds à la place de Sinda MATMATI. Les mesures parisiennes annoncées par la Maire de Paris ont été appliquées dans le 14^e arrondissement. Je les rappelle brièvement : d'abord la réduction de 1° du chauffage dans les bâtiments municipaux, la baisse de la température de l'eau des piscines municipales de 1° (de 27 à 26°). Nous avons été à l'écoute quand il a fallu parfois remettre le thermomètre à la hausse sur un bassin dans le 14^e arrondissement par rapport au public scolaire. Nous avons aussi l'extinction automatique d'un certain nombre d'éclairages de tous les bâtiments municipaux à 22 heures 30. En plus de cela, nous avons accéléré, pour terminer souvent, les installations d'éclairage LED dans les bâtiments et équipements publics de la Ville de l'arrondissement. Nous avons aussi veillé à ce que les politiques de prévention et d'animation d'économie d'énergie soient bien partagées par tous les agents et qu'ils puissent eux-mêmes les partager aux publics qui fréquentent les services et les équipements. Dans cette mairie, un passeport sur la façon d'être un agent écoresponsable a été mis en place et a fait l'objet d'un travail très ludique et convivial entre collègues de la fonction publique parisienne. Comme je l'ai dit tout à l'heure en présentant la programmation budgétaire de la mairie, c'est notre obsession de programmation budgétaire et de travaux depuis un certain nombre

d'années. Vous parlez des échecs des précédents gouvernements. Cela fait de nombreuses années que nous essayons de trouver la bonne programmation budgétaire afin de répondre au fait que nos bâtiments soient moins énergivores et consomment moins à la fois pour la planète et pour être moins dépendants d'un point de vue budgétaire quand les coûts explosent.

On a aussi pris des mesures plus ponctuelles, mais avec une vérification et un contrôle absolument parfait sur tous les chauffages d'appoint qui pouvaient se trouver dans les bureaux. Moi-même, j'avais un chauffage dans le bureau de la maire qui a été enlevé du jour au lendemain.

Nous avons aussi un suivi où nous avons eu des séquences de travail avec l'ensemble des directeurs et des directrices des équipements et des espaces publics pour pouvoir nous doter d'indicateurs de suivi et voir si les mesures prises et appliquées avaient eu une efficacité sur la base de l'énergie consommée. Il y aura une hausse des factures, mais il faut moins que l'on puisse montrer qu'il y a une baisse de l'énergie consommée. On en a parlé la semaine dernière quand on évoquait le budget supplémentaire et je pense que c'est quelque chose qu'on pourra partager avec un hiver complet réalisé ces derniers mois.

Les EHPAD, les résidences seniors, les crèches, tous les équipements petite enfance et en direction des personnes les plus fragiles ou vulnérables ne sont pas concernés par ces mesures sur le chauffage. Par contre, comme tous les autres équipements, ils sont concernés par les projets et programmations de rénovation énergétique des bâtiments.

Il y a eu aussi des écogestes en termes de petit entretien. Là où l'on ne pouvait pas changer immédiatement la menuiserie par des menuiseries qui isolent correctement, etc., des joints d'isolation ou autres ont été installés pour éviter les courants d'air et faire en sorte que cela marche mieux en attendant des travaux plus importants. Je ne redis pas ce que j'ai présenté tout à l'heure sur les travaux piscines, les engagements budgétaires sur les écoles. On a la piscine la plus énergivore de Paris, située à à peu près 87 m de cette salle du Conseil d'Arrondissement. C'est pour cela que nous avons tiré la sonnette d'alarme pour une accélération de la rénovation intégrale de cette piscine.

Si vous avez des exemples, parce qu'on est tous sur une « veille collective », il y a des équipements publics qui peuvent être mieux éteints et il ne faut pas hésiter à nous donner des exemples concrets. On ne peut pas dire que la salle de l'annexe soit la plus chauffée, mais elle peut parfois être éclairée. Mais il faut surtout donner des exemples. C'est comme cela que l'on avance. Il faut absolument nous donner des exemples quand vous nous dites qu'il y a des bâtiments qui peuvent être éclairés tard le soir alors que théoriquement ils sont fermés. On a aussi beaucoup de retours de nos concitoyens qui nous alertent sur des bâtiments privés également sur lesquels on n'a pas vu beaucoup d'efforts. C'est pourquoi nous devons être en veille partagée et collective. On espère vraiment qu'au milieu du printemps, on pourra avoir des données et des indicateurs précis sur la consommation énergétique des bâtiments avec l'effet des mesures prises pour comparer avec les années précédentes.

– Q14 2023 02 : Question à Madame la Maire du 14^e arrondissement de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe 100 % 14^e sur la situation du gymnase Mouchotte

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Cette question a trait au gymnase Mouchotte qui a été remis à la disposition des clubs à compter de la fin du mois de janvier en mode très dégradé, puisque beaucoup de désordres n'étaient pas encore résorbés. Ils sont liés aux dégâts causés par l'occupation temporaire qui a eu lieu en novembre 2022.

Les utilisateurs du gymnase, parmi lesquels des enfants et des adolescents, ont ainsi été d'abord privés de leur gymnase puis amenés à faire du sport dans un gymnase dans des conditions assez catastrophiques : sans chauffage, sans eau, sans toilettes utilisables...

Il faut évidemment gérer des situations d'urgence et mettre des personnes à l'abri. Mais notre question part du constat qu'il nous semble que les équipements sportifs du 14^e arrondissement en particulier sont sollicités avec une récurrence toute particulière par rapport à ceux d'autres arrondissements. Les

gymnases ne sont pas faits ni équipés pour accueillir dans de bonnes conditions et a fortiori de façon durable des personnes qui ont besoin d'une mise à l'abri.

Nous voulions savoir comment les choses se passent le dialogue avec la Préfecture. Quel choix est donné aux maires d'arrondissement pour ces équipements municipaux ? Comment s'expliquent les désordres subis à Mouchotte ? Quel est le montant des réparations ? Est-ce l'État qui les prend en charge et dans quels délais sont-elles réalisées ? Qui s'occupe des réparations et comment ?

M^{me} PETIT

Je vais dire quelques mots sur le dialogue avec la Préfecture. Avant chaque nécessité de mise à l'abri d'urgence, quand cette nécessité est constatée et partagée, la Ville demande à l'État de privilégier systématiquement la réquisition de bâtiments vides inoccupés plutôt que des équipements publics de proximité. Systématiquement, la réponse de l'État et du représentant du gouvernement est : « Non. » Il demande systématiquement à la Ville d'utiliser des équipements publics de proximité, donc des gymnases. Systématiquement, et à chaque mise à l'abri, la Ville de Paris, la Maire de Paris, Ian Brossat et Léa Filoche donnent une liste de lieux et de bâtiments qui parfois appartiennent aussi à l'État en disant que ce serait une meilleure idée de les réquisitionner et de mettre à l'abri à ces endroits-là. La réponse est systématiquement non. La solution des gymnases est systématiquement mise en route par défaut, par nécessité et par urgence.

Depuis plusieurs mois, plusieurs gymnases sont occupés dans Paris. Le gymnase Mouchotte aura été occupé pour une mise à l'abri sur la plus courte durée par rapport à d'autres gymnases qui sont encore occupés. Nous le disons et le répétons : un gymnase est d'abord pour les scolaires pour faire du sport et pour les associations pour faire du sport. Cela peut être utilisé très ponctuellement pour une mise à l'abri comme nous le faisons et comme nous l'avons déjà fait pour le plan grand froid pour des mises à l'abri de quelques jours seulement. Ce n'est absolument pas adapté pour des familles, alors que cela a été le cas, et ce n'est absolument pas adapté pour une période longue, dépassant les trois ou quatre jours.

Sur ces entrefaites, il y a des listes qui sont partagées entre la préfecture et la Ville sur les équipements qui peuvent être réquisitionnés très rapidement. Les gymnases Mouchotte et Auguste Renoir répondent à l'ensemble des critères d'accessibilité par rapport aux transports, aux personnes, etc. Cela faisait longtemps que le gymnase Mouchotte n'avait pas été réquisitionné. Mais il a été réquisitionné du 15 octobre au 24 novembre. Des travaux d'entretien et de rénovation du gymnase étaient prévus pendant les vacances de la Toussaint. Bien évidemment, ils n'ont pas pu avoir lieu. Plus de 109 personnes ont utilisé ce gymnase pendant plus d'un mois, 60 femmes et 49 enfants, dont 20 enfants de moins de 5 ans notamment 13 de moins de 3 ans et 25 entre 6 et 13 ans. C'est comme cela que le gouvernement gère aujourd'hui les personnes qui sont mises à l'abri, ce qui est totalement scandaleux. L'État finance et désigne un opérateur pour chaque opération de mise à l'abri. Ici, l'occupation a été gérée par l'Armée du Salut. L'État a financé le dispositif mis en place qui comportait deux agents de sécurité 24 heures sur 24 qui contrôlaient les accès, l'équipe d'agents d'accueil et des travailleurs sociaux. Le lien a été fait avec les services de PMI et les services sociaux de la Ville et du Département, la prise en charge des repas et des kits d'hygiène pour les familles.

Les premiers impactés sont les scolaires et les associations. Vu que les équipements sportifs sont très utilisés avec une densité d'usage extrêmement importante, il est impossible de trouver des créneaux de remplacement pour scolaires comme pour les acteurs associatifs. En refusant de réquisitionner des bâtiments qui sont vides, l'État est en contradiction et ne permet pas d'assurer l'obligation du sport qu'il interrompt du jour au lendemain pour une période plus ou moins longue. Cela échappe visiblement à quelques cerveaux au niveau du gouvernement. Ainsi, les travaux ont été déprogrammés. On a le plus grand mal à les reprogrammer. En effet, quand 60 femmes et 49 enfants habitent dans le gymnase pendant un mois et demi, les toilettes, les douches et les sanitaires ne fonctionnent plus, car ils ne sont pas adaptés pour cela. On a fait rouvrir le gymnase avec un fonctionnement dégradé, c'est-à-dire que les sanitaires ne sont pas accessibles. On a fait un état des lieux de sortie. Il y a eu un travail de partenariat assez solide entre l'association Armée du Salut et les services de la Ville pour dire que cela

ne tenait pas, mais l'État n'en a absolument pas tenu compte. Heureusement, nous avons insisté en disant qu'il laissait dans un état d'insalubrité et de manque d'hygiène des familles qu'il était censé mettre à l'abri. Nous sommes sur une première facture de 16 000 €. Nous avons fait un état des lieux de sortie. Nous enverrons la facture à l'État. Je ne suis pas certaine qu'il puisse répondre favorablement en remboursant la Ville, ce qui ne serait pas la première fois.

En tout cas, je le répète : s'il s'agit à nouveau de réquisitionner un gymnase du 14^e arrondissement, nous le ferons, mais systématiquement, d'autres solutions sont proposées : l'hôtel Marriott, le Val-de-Grâce... il y a beaucoup d'immeubles, notamment qui appartiennent à l'État ou à de grandes institutions, qui sont vides. J'espère que le gouvernement répondra à cette question autrement. Nous avons interpellé Olivier Klein qui ne va pas jusqu'au bout. Le préfet de région n'en démord pas et reste sur cette position, mais c'est le représentant du gouvernement.

En tout cas, nous répétons qu'il n'est pas possible de fonctionner de cette manière. On manque beaucoup d'hébergement d'urgence. De nombreux parlementaires de gauche ont rattrapé des choix politiques qui étaient de baisser le nombre de places d'hébergement d'urgence en termes de financement. Cela a été un peu rattrapé, mais ce n'est toujours pas à la hauteur des besoins.

Je voulais saluer l'implication des parents des élèves, des enseignants, des clubs et des associations qui, en plus d'être pénalisés, font preuve de solidarité. Ils sont très agacés de ne pas retrouver leurs créneaux et la possibilité de fonctionner normalement, mais ils ont fait preuve d'une grande solidarité. Après, il y a une spécificité sur Mouchotte qui est mitoyen avec la cour de l'école Jean Zay. Il y a peut-être un problème spécifique qu'il faudra soulever et réinterroger sur ce gymnase tout en trouvant un autre endroit dans le 14^e arrondissement. Pour ce qui est des deux gymnases, Mouchotte et Renoir, nous essayons d'alterner pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient impactés.

– **Q14 2023 03 : Question à Mme la Maire du 14^e arrondissement de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe 100 % 14^e sur la réhabilitation de l'ensemble immobilier Paris Habitat Porte de Vanves**

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Madame la Maire, les habitants de l'ensemble immobilier Paris Habitat de la Porte de Vanves n'en peuvent plus. Ils m'ont, une nouvelle fois, saisie pour se plaindre de travaux de réhabilitation qui n'en finissent plus.

J'aurai donc plusieurs questions : est-il exact que les travaux de réhabilitation, engagés en 2016 et dont le terme a été repoussé de nombreuses fois, ne seront désormais totalement achevés qu'en 2026 voire 2028 ? Combien de locataires ont dû déménager ? Combien de logements sont actuellement vacants et depuis combien de temps ? Combien de locataires vivent actuellement dans des conditions dégradées du fait de ces travaux ? Comment pouvez-vous expliquer une gestion aussi désastreuse des travaux de réhabilitation ?

Je vous remercie.

M^{me} BERTRAND

L'ensemble immobilier de Paris Habitat Porte de Vanves auquel vous faites allusion est situé au carrefour boulevard Brune, Wilfrid Laurier et place de la Porte de Vanves. Il est composé de sept bâtiments, 405 logements, 19 commerces avec un certain nombre de commerces qui ont également des logements ainsi que des loges de gardiens. Une réhabilitation de l'ensemble immobilier a été décidée et les travaux ont débuté en juin 2017. Cette réhabilitation prévoyait, en site occupé, le remplacement des fenêtres, les changements des chaudières, l'isolation des combles, le remplacement des radiateurs et l'amélioration des parties communes et des espaces extérieurs.

Comme vous le signalez dans votre question, ces travaux ont effectivement pris un retard important. C'est un retard que regrettent les équipes de Paris Habitat. Ils l'ont dit à plusieurs reprises à l'amicale des locataires. Malheureusement, au moment de la programmation, ce retard n'était pas prévisible.

En effet, lors des travaux, l'entreprise a dû déposer des coffrages des faux plafonds. Elle a identifié alors des poutrelles métalliques corrodées qui auraient pu provoquer à terme des désordres structurels. Ces désordres ont été générés par des travaux qui avaient été réalisés dans les années 90 pour créer des salles d'eau dans des lieux extrêmement exigus. Comme vous le savez, cet immeuble date de 1920 et il n'y avait pas de salles d'eau. Ces travaux ont corrodé à terme un certain nombre de poutrelles. Les équipes techniques n'avaient pas suffisamment identifié ces problèmes lors des diagnostics faits en 2015 avant la réhabilitation. Au moment de la validation, Paris Habitat ne pensait pas être confrontée à la nécessité de reprendre ponctuellement un certain nombre de planchers dans les immeubles. Face à ces imprévus et dans un objectif d'améliorer durablement des logements, Paris Habitat a décidé de mobiliser l'entreprise uniquement sur la première tranche avec la reprise de 16 planchers et de relancer un nouveau marché sur une deuxième phase. Cela a entraîné les retards que les locataires subissent.

Même si des réunions publiques et des rencontres du bailleur avec l'amicale des locataires se sont régulièrement tenues, nous avons pu constater avec Madame la Maire lors de pieds d'immeubles avec les locataires qu'ils étaient à la fois inquiets et incrédules sur la conduite des travaux. Après une rencontre de Carine Petit et moi-même avec la direction de Paris Habitat en début d'année, nous avons demandé qu'une nouvelle réunion soit organisée avec l'amicale. Cette réunion a eu lieu au début du mois de février en ma présence et a permis de faire le point sur la situation actuelle. Sur les sept bâtiments concernés par cette réhabilitation, les travaux sont terminés totalement pour trois bâtiments. Pour deux d'entre eux, les menuiseries extérieures sont à changer.

Vous nous interrogez sur le nombre de locataires ayant été obligés de déménager. Ils sont une quinzaine. Ce sont les logements dans lesquels il y a eu des installations pour des raisons de sécurité. On comprend bien les désagréments pour les locataires. Paris Habitat a proposé des relogements sur site et hors site. Un accompagnement personnalisé est apporté à chacun.

Une seconde tranche de réhabilitation va concerner les deux derniers bâtiments. Ce sera une réhabilitation plan climat. Les leçons ont été tirées des premiers bâtiments. Ainsi, les travaux de ces deux bâtiments seront réalisés en milieu vide avec une opération tiroir à 100 %. Le service relogement va étudier avec la maîtrise d'œuvre et les locataires le phasage des déménagements et le relogement des locataires en logement relais, décision qui a été discutée avec l'amicale des locataires à la réunion de février que j'ai évoquée. Suite à cette décision d'intervenir en milieu vide, il a été décidé de ne pas relouer la totalité des logements actuellement vacants. Une soixantaine de logements qui ont été réhabilités dans la première tranche pour être attribués, mais pas la totalité afin de permettre l'opération tiroir de la deuxième tranche. Les travaux prévus étant plus conséquents pour cette deuxième tranche, une nouvelle consultation de maître d'œuvre va être lancée, un vote des locataires sur le choix interviendra, comme cela a été le cas pour la première tranche. Ces travaux pour les deux bâtiments restants sont prévus à partir de fin 2025 pour une période de 30 mois. Afin qu'une information régulière soit faite aux locataires, une nouvelle réunion avec le bailleur et l'amicale est déjà prévue avant l'été et des rendez-vous réguliers continueront à être fixés.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Agnès.

VŒUX

– **V14 2023 02 : Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de la Région Île-de-France et du Rectorat de Paris de fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et François Rabelais**

M. BOUABBAS

Avec Carine PETIT et les collègues de la majorité municipale, nous avons souhaité proposer ce soir ce vœu qui concerne l'avenir de la cité scolaire François Villon qui fonctionne très bien grâce notamment au dévouement de la direction, des enseignantes et enseignants, du soutien des parents, du soutien

des associations locales avec le label « cité éducative » que nous avons obtenu l'an dernier avec le collège qui fonctionne de mieux en mieux au sein de cette cité scolaire.

Nous avons découvert avec stupeur il y a quelques mois, sans qu'il y ait eu d'annonce officielle, le projet porté par la Région Île-de-France et sa présidente, Madame Valérie Pécresse, et le Rectorat de Paris de fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et François Rabelais.

Jacques Monod est un lycée professionnel et technologique sur plusieurs sites dans le 5^e arrondissement. François Rabelais est dans le nord de Paris et déjà certaines formations sont à François Villon. La Région a décidé, avec l'accord et le soutien du rectorat, de cette fusion qui devrait être effective à la rentrée de septembre 2024. D'après ici, cela impliquerait d'accueillir entre 900 et 1500 élèves supplémentaires au sein de cette cité scolaire.

Nous avons vu le directeur académique. Un conseil extraordinaire a été convoqué à la demande de Carine PETIT et les choses y ont été dites de manière très franche.

Dans ce vœu, nous dénonçons d'abord l'absence de toute concertation avec la communauté de la Cité scolaire François Villon. Nous avons fait une réunion avec les services techniques de la Région en avril dernier. Nous devons nous revoir en juillet. Pendant cette réunion, il y a eu l'hypothèse de l'arrivée d'un lycée professionnel et nous avons même fait des propositions. La réunion de juillet n'a jamais lieu. Vers la fin de l'automne, nous avons découvert ce projet.

Concrètement, s'il y a aujourd'hui cette arrivée massive d'élèves, rien n'est prévu sur la cantine par exemple. Il n'y aura absolument pas de place pour accueillir tous ces élèves pour la restauration scolaire. Aucun moyen n'a été annoncé. Rien n'est prévu pour faire des travaux d'adaptation pour l'arrivée de ses élèves. On parle là de formations sanitaires et sociales. Il y a des laboratoires, etc.

En outre, le collège François Villon a fait beaucoup de projets très intéressants : la Newton Room va arriver, un projet de végétalisation a été obtenu au budget participatif, etc. L'inquiétude est aussi par rapport aux espaces dévolus au collège. Il y a aussi la question du pôle innovant lycéen.

Pour l'ensemble de ces inquiétudes, nous appelons à l'annulation de ce projet de fusion des trois lycées concernés et nous invitons à la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir de façon sérieuse et concertée à l'avenir de la cité scolaire François Villon.

Les conséquences concrètes qui ont été dites après de multiples relances par le directeur académique lors de la réunion seront la disparition très rapide du lycée général François Villon avec cette fusion. Il n'y aura donc plus aucun lycée général dans les arrondissements périphériques de Paris et tous les lycées généraux seraient concentrés dans le centre de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à l'annulation pour prendre le temps de bien travailler à un vrai projet pour l'avenir de cette cité scolaire.

M. VILLANI

Après une série de chamboulements personnels et professionnels, c'est un plaisir pour moi de retrouver cette salle avec son animation toujours aussi plaisante. En revanche, c'est une grande peine pour moi de voir ce sujet aussi grave arriver de façon menaçante, non prévue et qui vient toucher un des éléments les plus importants de la vie d'une collectivité territoriale, mais aussi un des plus fragiles. C'est un des plus importants parce qu'on est ici en train de parler non pas d'un aménagement qui va toucher des habitants pendant quelques années, mais on est en train de parler des écoles qui vont impacter la vie sur une génération entière. On est en train de parler de ce qui est au cœur de l'attractivité d'une ville. On est en train de parler de ce qui fait la société de demain. Il est extrêmement fragile d'abord parce que nos écoles ont toutes extraordinairement souffert de la crise sanitaire avec des conséquences psychologiques sur nos jeunes et sur l'assiduité et le sens trouvé à l'école qui ne sont pas près de s'arrêter. On est aussi sur une question du secteur public qui a énormément de difficultés en ce moment et qui est en grave danger. Et l'on est sur François Villon qui, on le sait, souffre d'un des taux de rejet parmi les plus importants de toute la région. Pourtant, j'ai

pu constater à de nombreuses reprises dans des interactions de type pédagogique avec la cité François Villon, sa direction est extrêmement active et prend les choses en main.

Le projet annoncé ici dépossède la direction de son avenir et de ses moyens de préparer la suite. On sait qu'une fusion, surtout quand elle n'est pas souhaitée, amène systématiquement des années de paralysie avec parfois des conflits qui perdurent et rendent vaine et attractive l'action. Ce projet est donc extrêmement dangereux. Il me semble important non seulement de voter, mais encore d'agir par tous les moyens pour ramener à la raison les autorités pédagogiques en la matière.

M^{me} BERTRAND

Je rappelle que nous demandons un vrai projet sur François Villon depuis de très nombreuses années, autant à l'Éducation nationale qu'à la Région. Toutes les dépenses qui nous avaient été apportées depuis des années étaient d'utiliser la cité scolaire quand des collèges et des lycées étaient en travaux dans Paris. C'est ainsi que l'Éducation nationale et la Région ont répondu depuis de très nombreuses années alors que les équipes, que mes collègues viennent de saluer à raison, ont travaillé depuis de nombreuses années sur des projets qu'elles ont essayé de monter.

Le projet est que les lycées généraux soient à l'intérieur de Paris et les lycées techniques et technologiques sur la périphérie. C'est un choix assumé par le rectorat. Il faut absolument que le groupe de travail que l'on demande soit mis en place avec l'Éducation nationale, la Région, la Mairie du 14^e, avec la cité scolaire, avec les enseignants et la direction et avec les représentants des parents d'élèves. Notre énergie doit être dépensée à beaucoup de choses en arrondissements et surtout à empêcher ce projet.

M^{me} PETIT

Merci pour vos interventions. En substance, c'est ce que nous avons dit. François Vian sert depuis 10 ans d'opérations tiroirs, c'est-à-dire de cours à Algeco.

Concernant le projet présenté, il a fallu demander la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire. Nous avons dit qu'il serait bien que les politiques responsables et auteurs de cette décision aient le courage et la politesse de l'annoncer clairement d'abord à la direction du collège, ce qui n'était pas le cas, puis aux enseignants, évidemment aux parents d'élèves et ensuite aux élèves, la mairie d'arrondissement passant bien évidemment après. Nous n'avons été à aucun moment consultés sur cette décision. C'est scandaleux d'agir ainsi sur la forme.

Sur le fond, les précédents intervenants ont rappelé l'enjeu de ce projet. Aujourd'hui, Valérie Péresse, Pap Ndiaye et Emmanuel Macron décident de mettre les lycées généraux dans le centre de Paris, de fermer des lycées professionnels, soi-disant d'en regrouper, et de laisser les lycées professionnels et techniques en périphérie de Paris. C'est le schéma sur lequel ils s'orientent sur des plans de fermeture de postes absolument inédits.

À partir du mois de mars, nous allons entrer dans une vraie période de mobilisation. Les parents du collège, les élèves et les enseignants sont inquiets. Un conseil d'administration s'est tenu en janvier où ce sont les enseignants qui ont demandé au représentant du rectorat si cela voulait dire que le lycée général allait fermer dans un an et demi. La réponse a été : « Oui. » Les enseignants ont alors demandé où ils iraient dans un an et demi. Il leur a répondu qu'il ne savait pas. C'est aujourd'hui les conséquences de la manière dont Valérie Péresse et Emmanuel Macron gèrent les personnes qui font l'éducation des collégiens et des lycéens. Nous avons dit que comme Rabelais et Monod agissent déjà dans le secteur médico-social, de la santé, de l'accompagnement des personnes, du soin, etc., il serait bien de réinterroger la manière dont on réfléchit au périmètre. On n'est pas contre ce type de formation et d'accueil sur une cité unique, mais il y a quelques sujets, car vous connaissez la crise actuelle et les besoins en formation dans ces domaines. Nous n'avons eu aucune réponse. Nous avons vu le vice-président en charge des lycées à la Région. Nous lui avons dit que s'il faisait cela à la rentrée 2024, il faudrait un réfectoire en plus, une séparation du collège du reste du projet, car septembre 2024 est dans moins de 14 mois. Je lui ai demandé ce qu'il mettait sur la table pour assurer les

enseignants et les parents. Il a répondu qu'il n'y avait pas de budget aujourd'hui, mais qu'ils trouveront des solutions. J'ai répondu qu'il condamnait la cité scolaire François Villon à encore six années d'occupation temporaire l'Algeco dans la cour. Donc en mars 2023, nous allons rentrer dans une nouvelle étape de mobilisation puisque nous attendons un soi-disant rapport suite à des auditions qui ont été menées par un représentant du rectorat très rapidement pendant trois semaines qui est le temps que le rectorat pense qu'il est nécessaire d'accorder à l'ensemble de la communauté éducative pour les écouter, sachant que le représentant du recteur, donc du ministre, a dit au conseil d'installation, donc aux parents d'élèves et aux enseignants de proposer des alternatives. C'est absolument scandaleux.

Comme nous le disions avec Amine, quand il y a de mauvaises nouvelles et des décisions inacceptables, les seuls représentants politiques qui sont en face des gens sont les élus locaux de la mairie. Il n'y a pas de député de la majorité présidentielle, pas de représentant du ministre, pas de représentant de Valérie Pécresse et de la Région. C'est juste absolument insensé de fonctionner de cette manière. On est là pour les bonnes et aussi pour les mauvaises nouvelles.

Par ce vœu, il faut absolument que le Conseil d'Arrondissement se prononce et porte ce vœu qui sera un premier soutien formel et officiel à la communauté scolaire. On ne laissera pas faire ce chantier « mal fagoté », inacceptable pour l'éducation et irrespectueux pour ceux qui sont dans cette cité scolaire. On leur dit que la Newton Room ne pourra peut-être plus rentrer, que le FabLab qui vient d'être installé pourra être maintenu. Personne ne sait si le pôle innovant lycéen qui avait été délogé par Valérie Pécresse du 13^e arrondissement et installé dans la cité scolaire François Villon pourra rester. Personne ne sait rien. Mais on sait que deux responsables politiques prennent ce genre de décision.

J'espère donc vraiment l'unanimité avec ce vœu. Nous réfléchissons à d'autres moments de mobilisation. Je vous propose de passer au vote.

M. BOUABBAS

Nous aurions souhaité que notre collègue conseillère régionale puisse exprimer son avis et pourquoi elle a voté contre ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/48

– **V14 2023 02 : Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de la Région Île-de-France et du Rectorat de Paris de fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et François Rabelais**

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	5
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– V14 2023 03 : Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2023/2024 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement

M. BOUABBAS

Nous avons déjà beaucoup évoqué ce sujet avant les vacances, mais aussi aujourd'hui, car le CDEN s'est déroulé et a malheureusement confirmé les mesures proposées de suppression de postes pour le premier degré, sauf trois qui ont été annulés à ce stade.

Dans le 14^e, nous sommes concernés par plusieurs suppressions de postes. Je cite rapidement les écoles concernées : les écoles maternelles 15 rue Antoine Chantin, 55 rue Sarrette, 190 rue d'Alésia, 10 rue Sévero, les écoles élémentaires 8 rue Maurice Rouvier, 188 rue d'Alésia et 3 rue d'Alésia et les collèges Alphonse Daudet, Jean Moulin, Alberto Giacometti et François Villon.

Ces suppressions de postes touchent aussi des établissements placés en REP, Simone Veil et Maurice Rouvier.

Il est également proposé la fusion de la maternelle et de l'élémentaire Sévero, ce qui représente la suppression d'un poste supplémentaire.

Par ce vœu, nous voulons exprimer notre opposition ferme et résolue, aux côtés des enseignantes et enseignants, des directrices et des parents d'élèves qui sont fortement mobilisés, à ces suppressions de postes.

L'argument du rectorat est celui de la baisse démographique qui est un fait, car il y a moins de naissances depuis quelques années. Mais nous disons que s'il y a potentiellement moins d'élèves, il faut au contraire en profiter pour avoir de meilleures conditions d'études avec moins d'élèves par classe. Nous rappelons que nous sommes un des pays d'Europe, au sein de l'OCDE, où le nombre moyen d'élèves par classe est le plus élevé. Toutes les études montrent que la taille des classes est un élément très important pour la réussite et l'émancipation des élèves en particulier les plus fragiles.

À Paris, nous avons en plus le contexte de la concurrence de l'école privée qui est très soutenue par l'actuel gouvernement avec des enjeux de mixité sociale et de ségrégation socio-spatiale très importants dans notre ville.

Nous vous proposons de voter ce vœu pour bien marquer l'opposition du Conseil d'Arrondissement, puis du Conseil de Paris. J'espère que nous aurons l'unanimité.

Nous rappelons notre opposition à la suppression de postes prévue dans l'ensemble de Paris dans les deux degrés. Nous insistons pour que la dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soit revue à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes et même avoir des ouvertures. Nous demandons qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicaps et que les moyens alloués aux RASED et à la brigade de remplacement des enseignants, qui sont très largement suffisants à Paris dans le reste de la France, soient revus à la hausse.

C'est un message fort qui doit être porté par le Conseil d'Arrondissement.

M^{me} CHEVALIER

C'est la même chose que ce qui se passe à François Villon. C'est alarmant, sidérant et très laid. Au lieu de profiter de cette baisse démographique incontestable pour ne pas surcharger les classes, avec ce projet, il y aura entre 27 et 28 élèves par classe. Cette année, Paris aura une promesse brutale avec 187 postes supprimés dans le primaire et 182 dans le secondaire. Ces suppressions de postes d'enseignants sont insupportables. L'apprentissage pourrait être nettement favorisé par la diminution du nombre d'élèves par classe. La France reste la queue de peloton en Europe sur le sujet. Ces fermetures massives vont aggraver la situation. De nombreuses classes, notamment maternelles, se retrouvant avec plus de 27 élèves bien loin des promesses d'Emmanuel Macron de plafonner à 24.

En plus des fermetures de classes, la Région Île-de-France a décidé de fermer sept sites de lycées à Paris essentiellement professionnels affaiblissant la formation publique et fragilisant les élèves et les filières.

Je le répète : la baisse démographique doit être saisie comme une opportunité non pas pour baisser le niveau, mais pour l'augmenter et surtout pour donner un véritable bénéfice aux élèves. L'État devrait au contraire recruter des enseignants, penser au statut des enfants handicapés, en recrutant particulièrement des AESH qui manquent sur le terrain, des maîtres spécialisés pour les réseaux RASED... Pour répondre justement à la fragilité de l'éducation nationale et des dégâts causés par la crise sanitaire, renforcer le service public par plus de présence humaine est une urgence. Ces nouvelles fermetures pour 2023 sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase et monter la colère. Nous demandons donc l'annulation de ces fermetures de classes.

M^{me} BERTRAND

Pour la rentrée 2023, ce sont donc 1500 postes d'enseignants en France qui vont être supprimés, 1000 en maternelle et élémentaire et 500 dans les collèges et lycées. Les académies les plus touchées sont Paris et Lille. Les chiffres sur Paris représentent à peu près l'équivalent de 19 écoles et de trois collèges. C'est une ampleur que nous n'avons encore jamais vue depuis des dizaines d'années à l'Académie de Paris.

Nous soutiendrons évidemment ce vœu de manière extrêmement importante.

Je voudrais juste faire un commentaire : quand on est décideur politique et qu'on prend des décisions, on a deux choix. Le premier est d'avoir essentiellement comme boussole une calculatrice. C'est ce que fait le gouvernement dans cette politique d'Éducation nationale. La deuxième solution quand on est décideur politique est de se dire : « Peut-être que la justice sociale, peut-être qu'une meilleure école, peut-être qu'un meilleur apprentissage, peut-être que de meilleures conditions pour les enseignants et les élèves, cela peut être notre ligne politique. » On voit le choix que fait le gouvernement. Je ferai la comparaison avec une autre réforme en cours sur laquelle il y a une forte mobilisation. Nous sommes là sur des réformes injustifiées et injustes qui ne feront que creuser les inégalités des plus modestes. C'est pourquoi je vous invite à voter ce vœu et à vous mobiliser contre ce projet et plus largement contre l'autre projet auquel je faisais allusion.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/49

– **V14 2023 03 : Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2023/2024 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement**

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– V14 2023 04 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14^e relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce vœu aurait d'ailleurs pu faire l'objet d'une distribution commune avec le précédent, car il aboutit à peu près aux mêmes demandes, formulées à peu près dans les mêmes termes.

Les écoles parisiennes ont vu leurs effectifs diminuer de 20 % en 10 ans, soit 27 500 enfants en moins. Cette baisse s'est accélérée depuis 2018, avec 15 % d'enfants en moins en cinq ans, tandis que 4000 élèves manquaient encore à l'appel à la rentrée 2022.

Cette baisse démographique est désormais également constatable dans les collèges et lycées, avec 2000 élèves en moins dans le second degré à la rentrée 2022 par rapport à 2021.

L'Académie de Paris est la plus touchée par cette diminution des effectifs scolaires.

Cette décline démographique s'explique par la dégradation du cadre de vie des Parisiens qui fuient massivement la capitale, en atteste le départ des 123 000 Parisiens depuis 10 ans.

La qualité variable du périscolaire et le manque patent d'animateurs qualifiés desservent également l'attractivité des écoles parisiennes, au même titre que la baisse des investissements dans les établissements, de 37 % depuis 2017.

Cet exode est à l'origine de la fermeture de 178 classes dans le premier degré à la rentrée 2023 et de 60 classes au collège.

La baisse du nombre d'élèves et la fermeture de classes et d'écoles doivent être une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement.

C'est pourquoi nous demandons, et nous espérons que vous voterez notre vœu comme nous avons voté le vôtre, que le Rectorat renonce aux fermetures de classes dans le 14^e arrondissement afin de baisser le nombre d'élèves par classe, proposer un soutien scolaire de qualité et améliorer les résultats scolaires des élèves, que la Ville de Paris rehausse l'attractivité des écoles en recrutant un plus grand nombre d'animateurs qualifiés et en le ramenant au niveau de 2017 puisqu'ils ont baissé les investissements dans les écoles et collèges, en ciblant les écoles qui ne seront pas les plus affectées par la décline des effectifs.

M. BOUABBAS

J'ai deux ou trois observations à la lecture de votre vœu. Je trouve dommage que dans le cadre d'un vœu lié à la suppression des postes, vous polémiiez de façon assez inutile sur une « dégradation du cadre de vie des Parisiens ». Je ne pense pas que les Parisiens « fuient massivement la capitale ». Il y a de multiples facteurs. Je pense que le premier facteur est la question de l'immobilier. Nous avons heureusement récupéré cette compétence. Il y a également la question des naissances que j'ai évoquées tout à l'heure.

Sur la baisse du budget, je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre de 30 % de baisse. J'ai vérifié pour le 14^e et ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de supprimer cette affirmation.

Troisième chose importante, je refuse absolument d'entendre que des départs de famille seraient liés à la qualité du périscolaire à Paris. Depuis 2013 et la réforme des rythmes éducatifs, s'il y a une collectivité en France qui a fait des efforts massifs sur cette question du périscolaire, c'est la collectivité parisienne. Je ne vous laisserai pas mettre en cause la qualité des dispositifs et des animateurs et animatrices qui proposent tous les jours des dispositifs très ambitieux, que l'on ne trouve nulle part en banlieue ou en province, aux élèves parisiens.

Si vous enlevez ces trois observations, je ne vois pas d'opposition particulière à voter.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/50

– **V14 2023 04 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14^e relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris**

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	5
Avis défavorable :	23
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2023 05 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14^e relatif à la valorisation et plus particulièrement à la couverture du Marché des Puces de Vanves**

M. VIRY

Le Marché des Puces de Vanves constitue un élément du patrimoine culturel de l'arrondissement et de Paris, tant en raison de son ancienneté, de l'ambiance qui y règne, de la qualité de son offre et de son originalité, puisqu'il s'agit du seul marché aux puces intra-muros de la Ville.

À l'occasion de la dernière délégation de service public, la Ville a insisté sur les priorités à prendre en considération par le futur délégataire : conforter la notoriété, garantir la diversité et la qualité des produits, renforcer les liens avec le quartier, conduire une politique d'animation et de communication adaptée et mener des actions de sensibilisation en lien avec le développement durable.

Dans cette perspective, nous pensons que les Puces de Vanves devraient faire l'objet d'un projet ambitieux de couverture permanente, afin notamment que les exposants puissent développer leur offre et accueillir les visiteurs locaux, nationaux ou étrangers dans de meilleures conditions, en particulier les jours de pluie.

Ce type de projet n'est cependant pas réalisable - nous en convenons par avance - en quelques semaines ou en quelques mois. C'est pourquoi nous proposons que, dans l'immédiat, soit mise en œuvre une couverture provisoire, comparable à celle déployée pour les marchés alimentaires. Peu coûteuse, elle contribuerait immédiatement et efficacement à l'atteinte des objectifs assignés et laisserait du temps à la conduite d'études plus approfondies pour l'aménagement et la valorisation du site.

Sur proposition de notre groupe, nous proposons que le Conseil du 14^e arrondissement adopte le vœu que les services de la Ville de Paris prennent le plus rapidement possible les mesures en vue de la couverture provisoire des Puces de Vanves les samedis et dimanches a priori par l'évolution de la délégation de service public, et lancent une étude de faisabilité de la couverture permanente du site en vue d'une valorisation pérenne et durable du marché qui s'y tient.

M. GUENANEN

Merci, cher collègue. Je souhaite d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez au Marché aux Puces de la Porte de Vanves. Il est assez rare que le regard des élus de votre groupe se porte sur ce côté des Maréchaux.

Cependant, ce qui me choque est que vous semblez découvrir le fonctionnement du Marché aux Puces qui a pourtant fait l'objet de plusieurs examens au Conseil d'Arrondissement en fin d'année 2021 et au printemps 2022. Je vous rappelle que la nouvelle délégation de service public a été votée et est entrée

en vigueur il y a quelques mois. Jamais vous ne nous avez fait part de cette demande d'étudier la couverture du marché. Vous n'aviez même aucun commentaire à faire tant sur le fond que sur la forme de ce renouvellement de délégation de service public.

Tant sur la méthode que sur le fond des cahiers des charges, il y a eu des innovations. Comme je l'ai dit à l'époque, les puciers ont été consultés et cette demande de couverture du marché n'était pas un de leurs souhaits. Par contre, ils ont souhaité redynamiser le square aux artistes et une meilleure politique en matière de communication, ce qui a été inscrit dans la délégation de service public. Ainsi, en 2026, lorsque le travail de concertation de renouvellement de la DSP débutera, et comme à chaque fois, les commerçants seront parties prenantes en amont de l'élaboration du quai des charges par les services de la Direction de l'attractivité de l'emploi. Si les commerçants souhaitent alors étudier la faisabilité de la couverture du marché, je suis sûr que les services pourront mener les travaux nécessaires à ce moment-là pour en estimer le coût.

Pour des raisons évidentes, il n'est pas envisageable de modifier la délégation de service public maintenant. On ne va pas modifier une DSP quelques mois après son entrée en vigueur. Cela n'a aucun sens. Je pense qu'il serait de bon sens de retirer ce vœu sans quoi j'en appellerai à voter contre.

En outre, vous expliquiez qu'il était peu coûteux de douiller le sol et de bâcher un marché. Il n'est pas peu coûteux de douiller un sol qui a été refait il n'y a pas longtemps. Il n'est pas peu coûteux de bâcher complètement un marché. Et surtout, je vous le redis, ce n'est pas le choix des puciers qui sont sur ce marché tous les week-ends.

Je vous appelle donc à retirer votre vœu, sans quoi je pense qu'il faudra voter contre.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/51

– **V14 2023 05 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14^e relatif à la valorisation et plus particulièrement à la couverture du Marché des Pucés de Vanves**



Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	5
Avis défavorable :	23
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

M^{me} PETIT

Merci pour votre présence jusqu'au bout. Le prochain Conseil aura lieu le mardi 23 mai à 19 h 00. Normalement, on ne se reverra pas avant sauf s'il y a un Conseil d'Arrondissement extraordinaire sur le Plan local d'urbanisme et sa révision en PLU bioclimatique, ce qui n'est pas impossible. Bonne nuit.

La séance est levée à 00 h 12.

<p style="text-align: center;">Signature</p> 	<p style="text-align: center;">Signature</p> 
<p>Mme PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement</p>	<p>M. BOUABBAS, 1^{er} adjoint à la Maire du 14^{ème} arrondissement Secrétaire de séance</p>